



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/363
22 août 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 135 de l'ordre du jour provisoire*

FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Le présent rapport contient le rapport d'exécution du budget pour la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) pour la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995, les prévisions de dépenses pour la période de sept mois allant du 1er août 1995 au 29 février 1996 et les prévisions de dépenses mensuelles au titre du fonctionnement de la Mission pendant la période suivante. Le budget doit permettre de couvrir les dépenses afférentes aux effectifs ci-après : 6 000 soldats, 900 policiers civils et 619 civils (dont 207 fonctionnaires internationaux, 379 agents locaux et 33 Volontaires des Nations Unies).

Le rapport d'exécution du budget pour la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995 fait apparaître un solde inutilisé d'un montant brut de 1 982 600 dollars (soit un montant net de 1 915 700 dollars) au regard d'un crédit ouvert d'un montant brut de 5 902 500 dollars (soit un montant net de 5 707 100 dollars). Sur ce crédit, un montant brut de 2 257 700 dollars (soit un montant net de 2 056 600 dollars) seulement a été mis en recouvrement.

Les prévisions de dépenses pour la période de sept mois allant du 1er août 1995 au 29 février 1996 s'élèvent à 152 011 500 dollars en chiffres bruts (soit 149 680 400 dollars en chiffres nets). Les prévisions de dépenses mensuelles pour la période postérieure au 29 février 1996 s'élèvent à 21 182 900 dollars en chiffres bruts (soit 20 849 900 dollars en chiffres nets).

* A/50/150.

Les mesures que devra prendre l'Assemblée générale sont exposées au paragraphe 45. L'Assemblée devra notamment mettre en recouvrement un montant supplémentaire de 3 644 800 dollars (montant net : 3 650 500 dollars) pour la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995, ouvrir un crédit d'un montant brut de 152 011 500 dollars (montant net : 149 680 400 dollars) et mettre en recouvrement un montant supplémentaire de 130 809 260 dollars (montant net : 128 840 360 dollars) pour la période allant du 1er août 1995 au 29 février 1996, et autoriser des engagements de dépenses d'un montant brut de 21 182 900 dollars (montant net : 20 849 900 dollars) par mois à partir du 1er mars 1996 et mettre en recouvrement les montants correspondants au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MINUHA au-delà du 29 février 1996.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	5
II. MANDAT POLITIQUE	3 - 10	5
III. PLAN D'OPÉRATIONS	11 - 14	7
IV. ÉTAT DES QUOTES-PARTS	15 - 16	7
V. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE	17 - 20	8
VI. ADMINISTRATION FINANCIÈRE	21	9
VII. RAPPORT D'EXÉCUTION DU BUDGET POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er AOÛT 1994 AU 31 JANVIER 1995	22	10
VIII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er AOÛT 1995 AU 29 FÉVRIER 1996 ET PRÉVISIONS DE DÉPENSES MENSUELLES POUR LA PÉRIODE SUIVANTE	23 - 24	10
IX. ÉTAT DES REMBOURSEMENTS AUX GOUVERNEMENTS FOURNISSANT DES CONTINGENTS	25	11
X. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES	26 - 43	11
XI. SIGNATURE DE L'ACCORD SUR LE STATUT DES FORCES	44	14
XII. MESURES QUE DEVRAIT PRENDRE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA CINQUANTIÈME SESSION	45	14

Annexes

I. Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995 : état récapitulatif	16
II. Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995	20
A. Informations complémentaires	20
B. Déploiement effectif du personnel civil et militaire pour la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995	25
III. Répartition géographique actuelle des effectifs civils et militaires, des véhicules et du gros matériel au 31 juillet 1995	26

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
IV. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er août 1995 au 29 février 1996 et de dépenses mensuelles ultérieures : état récapitulatif	29
V. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er août 1995 au 29 février 1996 et de dépenses mensuelles ultérieures : renseignements complémentaires	34
A. Paramètres budgétaires	34
B. Ressources nécessaires	36
VI. Déploiement du personnel pendant la période allant du 1er août 1995 au 29 février 1996	62
VII. Tableau d'effectifs proposé pour la période allant du 1er août 1995 au 29 février 1996	63
VIII. Personnel civil et dépenses y afférentes pendant la période allant du 1er août 1995 au 29 février 1996	66
IX. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pendant la période allant du 23 septembre 1993 au 31 octobre 1995	67
X. Fonds d'affectation spéciale	69

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 867 (1993) du 23 septembre 1993, le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) pour une période initiale de six mois. Il a ultérieurement élargi le mandat de la Mission dans ses résolutions 940 (1994) du 31 juillet 1994 et 964 (1994) du 29 novembre 1994. Dans sa résolution 975 (1995) du 30 janvier 1995, le Conseil a autorisé le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires pour que la MINUHA assume [ses] fonctions dès que possible, le transfert complet des fonctions de la force multinationale à la MINUHA devant s'achever le 31 mars 1995 au plus tard. Dans sa résolution 1007 (1995) du 31 juillet 1995, le Conseil a prorogé le mandat de la MINUHA jusqu'au 29 février 1996.

2. Aux fins du fonctionnement de la MINUHA, l'Assemblée générale, dans sa résolution 49/239 du 31 mars 1995, a, entre autres dispositions, autorisé le Secrétaire général, à titre provisoire, à engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant mensuel brut de 21 202 240 dollars (soit un montant net de 20 840 040 dollars) pour la période de trois mois allant du 1er août au 31 octobre 1995, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 31 juillet 1995. Elle a également décidé qu'un montant brut de 21 202 240 dollars (soit un montant net de 20 240 840 dollars) pouvait être mis en recouvrement. Ce montant a été réparti entre les États Membres à la suite de l'adoption de la résolution 1007 (1995) du Conseil.

II. MANDAT POLITIQUE

3. Dans sa résolution 867 (1993) du 23 septembre 1993, le Conseil de sécurité a autorisé la mise en place de la MINUHA, composée de 567 observateurs de police des Nations Unies et d'une unité du génie construction comprenant environ 700 hommes, dont 60 instructeurs militaires. Il a décidé que les observateurs de police auraient pour tâche de guider et conseiller la police haïtienne à tous les niveaux et de suivre la manière dont les opérations de police étaient conduites, conformément au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général du 21 septembre 1993¹. Il a également décidé que la composante militaire de la Mission, chargée de la modernisation des forces armées, dispenserait une instruction portant sur des domaines civils et aiderait l'armée haïtienne à exécuter des projets de construction, comme spécifié au paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général en date du 25 août 1993² et au paragraphe 16 de son rapport du 21 septembre 1993¹.

4. Les dirigeants militaires haïtiens se montrant peu enclins à respecter les dispositions pertinentes de l'Accord de Governors Island et empêchant ainsi le déploiement de la Mission, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 940 (1994), agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a autorisé des États Membres à constituer une force multinationale placée sous un commandement et un contrôle unifiés et à utiliser dans ce cadre tous les moyens nécessaires pour faciliter le départ d'Haïti des dirigeants militaires, eu égard à l'Accord de Governors Island, le prompt retour du Président légitimement élu et le rétablissement des autorités légitimes du Gouvernement haïtien, ainsi que pour instaurer et maintenir un climat sûr et stable qui permette d'appliquer l'Accord.

5. Le Conseil de sécurité a également approuvé la constitution d'une première équipe comprenant au maximum 60 personnes, dont un groupe d'observateurs, chargée de mettre en place les moyens appropriés de coordination avec la force multinationale, de remplir les fonctions de vérification des opérations de cette force, d'offrir ses bons offices pour faciliter la réalisation des objectifs arrêtés par le Conseil, et d'évaluer les besoins et préparer le déploiement de la MINUHA lorsque la force multinationale aurait accompli sa tâche.

6. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a disposé que le mandat de la MINUHA consistait à aider le Gouvernement démocratique d'Haïti à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est :

a) De maintenir les conditions sûres et stables créées durant la phase multinationale et d'assurer la protection du personnel international et des installations essentielles;

b) De professionnaliser les forces armées haïtiennes et de créer une force de police séparée;

c) De créer les conditions voulues pour permettre aux autorités d'organiser des élections législatives libres et régulières qui se dérouleront, si ces autorités le demandent, sous la surveillance des Nations Unies, en coopération avec l'Organisation des États américains (OEA). À cet égard, la composante électorale de la MINUHA conseillerait le Représentant spécial du Secrétaire général et les autorités électorales haïtiennes au sujet du processus électoral et fournirait un appui à l'équipe d'assistance technique des Nations Unies en Haïti. La composante électorale serait chargée d'assurer la coordination d'ensemble de l'appui apporté au niveau international au processus électoral et s'occuperait, en étroite coopération avec l'OEA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organisations internationales fournissant une assistance dans le domaine électoral, de tous les aspects du processus électoral.

7. Dans sa résolution 964 (1994), le Conseil de sécurité a autorisé le Secrétaire général à renforcer progressivement les effectifs de l'équipe avancée de la MINUHA jusqu'à hauteur de 500 personnes, afin de faciliter encore la planification de la Mission, la détermination des conditions requises pour que la transition de la force multinationale à la MINUHA puisse se faire et les préparatifs de la transition proprement dite, ainsi qu'à offrir ses bons offices en vue de la réalisation des objectifs approuvés par le Conseil dans sa résolution 940 (1994).

8. Dans sa résolution 975 (1995), le Conseil de sécurité a autorisé le Secrétaire général à déployer un maximum de 6 000 soldats et de 900 policiers civils et a décidé de proroger le mandat de la MINUHA pour une période de six mois, jusqu'au 31 juillet 1995.

9. Quatre mois après qu'elle ait pris le relais de la force multinationale, le Secrétaire général a indiqué dans son rapport daté du 24 juillet 1995³ que la MINUHA avait accompli des progrès notables sur la voie de la réalisation des objectifs adoptés dans la résolution 940 (1994) et elle devrait être en mesure de maintenir des conditions sûres et stables pendant toute la période électorale

actuelle et lors des prochaines élections présidentielles. Comme on était en droit d'espérer qu'en février 1996, Haïti disposerait d'institutions dûment élues et que le pays pourrait envisager une transition stable vers l'élection d'un nouveau gouvernement, le Secrétaire général a recommandé au Conseil de sécurité d'autoriser la prorogation du mandat jusqu'à la fin de février 1996.

10. Dans sa résolution 1007 (1995), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MINUHA pour une période de sept mois jusqu'au 29 février 1996, en espérant que le mandat de la Mission pourrait prendre fin à cette date.

III. PLAN D'OPÉRATIONS

11. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport du 13 avril 1994⁴, la relève de la force multinationale par la MINUHA a eu lieu à Port-au-Prince le 31 mars 1995.

12. Actuellement, la MINUHA s'est déployée dans ses différents secteurs d'opérations, et l'installation du quartier général de la Mission est maintenant achevée. En plus des camps qu'elle a occupés après le départ de la force multinationale à Port-au-Prince et à Cap-Haïtien, la MINUHA dispose à présent de camps pleinement opérationnels à Gonaïves, Les Cayes, Saint-Marc, Jacmel et Jérémie. Les autres camps, situés à Porte-de-Paix, Ouanaminthe et Hinche, se trouvent dans des bâtiments préexistants qui ne nécessiteront que des travaux d'aménagement mineurs. Tous les bureaux de la police civile de la MINUHA ont été mis en place dans l'ensemble du pays.

13. À la fin de juillet 1995, l'effectif de la police civile avait été porté à 840 hommes. On compte que l'effectif autorisé de 900 hommes sera en poste durant la période du mandat en cours. On s'efforcera, à l'occasion de la relève des contingents de la police civile, d'affecter des observateurs francophones.

14. Le personnel civil comprendrait 207 fonctionnaires internationaux, 379 agents locaux et 33 Volontaires des Nations Unies.

IV. ÉTAT DES QUOTES-PARTS

15. Au 31 juillet 1995, un montant total de 153 835 204 dollars avait été réparti entre les États Membres en vue du financement de la MINUHA depuis sa création, le 23 septembre 1993, jusqu'au 31 juillet 1995. Les contributions reçues pour cette même période s'élevant à 93 873 157 dollars, le déficit se chiffrait à 59 962 047 dollars. On trouvera des détails à ce sujet dans le tableau ci-après :

État des quotes-parts au 31 juillet 1995

	<u>Dollars É.-U.</u>
a) <u>Ressources</u>	
Crédit ouvert	159 018 500
b) <u>Montant mis en recouvrement</u>	155 373 700
Sommes créditées :	
Recettes provenant des contributions du personnel	(1 501 496)
Solde inutilisé	(37 000)
Montant net mis en recouvrement	<u>153 835 204</u>
c) <u>Montants reçus</u>	93 873 157
d) <u>Solde à recevoir</u>	<u>59 962 047</u>

16. Les chiffres indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte d'un montant de 20 952 775 dollars qui avait été mis en recouvrement auprès des États Membres en août 1995 pour la période allant du 1er au 31 août 1995, conformément à la résolution 49/239 de l'Assemblée générale.

V. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE

A. Contributions volontaires

17. Au paragraphe 16 de sa résolution 49/239, l'Assemblée générale a invité les États Membres à apporter des contributions volontaires à la MINUHA, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. La MINUHA n'a reçu aucune contribution volontaire pour la période qui a pris fin au 31 juillet 1995.

B. Fonds d'affectation spéciale pour Haïti destiné à financer les matériaux de construction et d'autres dépenses qui ne sont pas normalement couvertes par les quotes-parts

18. Dans sa résolution 867 (1993), le Conseil de sécurité a demandé qu'un fonds d'affectation spéciale soit créé pour aider au financement des matériaux de construction et d'autres dépenses afférentes au mandat de la Mission, qui ne sont pas normalement couvertes par les contributions aux opérations de maintien de la paix. Ce fonds d'affectation spéciale a été créé en conséquence. Aucune contribution n'y a été versée à ce jour.

C. Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance électorale en Haïti

19. Dans sa résolution 940 (1994), le Conseil de sécurité a demandé que la MINUHA aide les autorités constitutionnelles légitimes d'Haïti à créer les conditions qui leur permettent d'organiser des élections législatives libres et régulières qui se dérouleront, si elles le demandent, sous la surveillance des

Nations Unies, en coopération avec l'OEA. Afin de financer le processus électoral, le Secrétaire général a créé le Fonds d'affectation des Nations Unies pour l'assistance électorale en Haïti. Le montant des contributions qui y ont été versées s'élève à ce jour à 9,6 millions de dollars et des engagements de dépenses ont été autorisés à hauteur de 8,6 millions de dollars.

D. Fonds d'affectation spéciale pour le financement de biens et services destinés au programme international de contrôle de la police et d'autres objectifs spécifiés en Haïti

20. Conformément au paragraphe 12 de la résolution 975 (1995) du Conseil de sécurité, un fonds d'affectation spéciale a été créé afin de soutenir le programme international de contrôle de la police et d'aider à la création d'une force de police adéquate en Haïti, pour assurer le financement de biens et services destinés au programme de contrôle de la police et d'autres objectifs spécifiés en Haïti. Le montant des contributions qui y ont été versées s'élève à ce jour à 3,3 millions de dollars et des engagements de dépenses ont été autorisés à hauteur d'environ la même somme.

VI. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

21. Le montant des ressources qui ont été fournies à la MINUHA pour la période allant du 23 septembre 1993 au 31 octobre 1995 et les dépenses de fonctionnement correspondantes sont indiqués ci-après. On trouvera à l'annexe IX une ventilation plus détaillée par périodes de mandat.

	<u>Montant brut</u> (dollars)	<u>Montant net</u> (dollars)
a) Fonds alloués par l'Assemblée générale :		
Crédits ouverts	159 018 500	156 831 400
Dépenses autorisées	63 606 720	62 520 120
Total	222 625 220	219 351 520
b) Dépenses	(220 605 620)	(217 409 120)
c) Montant porté au crédit des États Membres	(37 000)	(26 700)
d) Solde inutilisé	1 982 600	1 915 700
e) Contributions volontaires :		
En espèces	—	—
En nature	—	—
f) Intérêts	1 023	1 023
g) Recettes diverses	3 213	3 213

VII. RAPPORT D'EXÉCUTION DU BUDGET POUR LA PÉRIODE
ALLANT DU 1er AOÛT 1994 AU 31 JANVIER 1995

22. Le rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995 (annexe I) et les informations complémentaires (annexe II) font apparaître un solde inutilisé d'un montant brut de 1 982 600 dollars (soit un montant net de 1 915 700 dollars) par rapport au montant brut du crédit ouvert de 5 902 500 dollars (soit un chiffre net de 5 707 100 dollars). Toutefois, seul un montant brut total de 2 257 700 dollars (soit un montant net de 2 056 600 dollars) a été mis en recouvrement conformément à la résolution 48/246 et à la décision 49/468 de l'Assemblée générale, en date du 5 avril 1994 et du 23 décembre 1994, respectivement. Le solde inutilisé s'explique essentiellement par les retards observés dans l'achat de véhicules, de matériel et de mobilier de bureau et de matériel informatique.

VIII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU
1er AOÛT 1995 AU 29 FÉVRIER 1996 ET PRÉVISIONS
DE DÉPENSES MENSUELLES POUR LA PÉRIODE SUIVANTE

23. Le coût des opérations de la MINUHA pour la période allant du 1er août 1995 au 29 février 1996 est estimé à 152 011 500 dollars en chiffres bruts (soit 149 680 400 dollars en chiffres nets). Ce montant doit permettre de couvrir le coût du déploiement de 6 000 soldats, de 900 contrôleurs de la police civile et de 619 agents civils. On trouvera à l'annexe IV un état récapitulatif des prévisions de dépenses pour cette période et à l'annexe V des informations complémentaires à ce sujet. Le coût mensuel des opérations pour la période postérieure au 29 février 1996 est estimé à 21 182 900 dollars en chiffres bruts (soit 20 849 900 dollars en chiffres nets). Il a été établi sur la base du montant des dépenses renouvelables pour la période de sept mois qui s'achèvera le 29 février 1996.

24. Les principales modifications des prévisions de dépenses se rapportent aux rubriques énumérées dans le tableau ci-après :

<u>Rubrique</u>	<u>Écart par rapport à l'ancienne prévision de dépenses</u>
Indemnité de subsistance (missions)	Le taux a été porté de 84 dollars à 87 dollars par jour
Agents civils	Déploiement de 139 agents locaux supplémentaires et de 4 Volontaires des Nations Unies supplémentaires
Opérations de transport	Augmentation du coût mensuel des pièces détachées, des réparations et de l'entretien des véhicules
Opérations aériennes	Modification de la configuration des hélicoptères et élimination des avions
Opérations navales	Modification de la configuration des navires

/...

IX. ÉTAT DES REMBOURSEMENTS AUX GOUVERNEMENTS
FOURNISSANT DES CONTINGENTS

25. Aucun montant n'a été remboursé à ce stade aux gouvernements qui fournissent des contingents.

X. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS
ANTÉRIEURES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

26. Dans son rapport du 22 mars 1995 (A/49/869), le Comité consultatif a demandé des informations supplémentaires concernant les rubriques suivantes :

Information sur la consommation d'eau (par. 22)

27. Pendant la période considérée, la consommation s'est établie comme suit :

Eau en bouteille : 2 586 566 litres, soit une moyenne de 3,64 litres par personne et par jour pour 5 828 soldats.

Eau chlorée : 613 006 litres, soit une moyenne de 0,86 litre par personne et par jour pour 5 828 soldats.

28. Les prévisions de dépenses concernant la fourniture d'eau en bouteille font apparaître une diminution par rapport aux prévisions budgétaires initiales; cette diminution a été rendue possible par l'installation dans la zone de la Mission de systèmes de production et d'épuration d'eau, qui a permis de compléter la ration d'eau potable quotidienne des soldats.

Production, épuration et stockage de l'eau (par. 24)

29. L'entreprise extérieure se charge de la production et du stockage de l'eau à Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Gonaïves. Dans les autres camps, le chef du camp, en collaboration avec l'unité en place, est chargé du fonctionnement et de l'entretien des systèmes d'épuration de l'eau.

30. Lorsque l'eau doit être transportée par camion-citerne, sa distribution relève de la fonction "transports". Des puits ont été creusés dans chacun des camps principaux; dans d'autres cas, elle est prélevée sur des sources souterraines. Lorsqu'il y a des puits, l'eau est dans toute la mesure du possible transportée par conduites sur les sites d'utilisation en passant par des systèmes de filtration et/ou de chloration.

31. L'eau qui doit être transportée par camion-citerne est acheminée vers les principaux camps par une entreprise extérieure. La distribution de l'eau aux éléments déployés incombe aux unités dont ils relèvent. Les unités peuvent également se voir confier la tâche annexe de livrer l'eau aux éléments de la police civile et de la Mission civile internationale en Haïti déployés dans la région considérée.

32. La livraison de la partie de la ration d'eau qui se fait en bouteille incombe à l'entreprise à laquelle l'eau a été achetée. Celle-ci la livre dans

les principaux camps, puis l'unité se charge de l'acheminer vers les autres sites. En pratique, comme de nombreuses unités ne sont pas équipées des citernes nécessaires pour acheminer l'eau en vrac vers les unités déployées, il est souvent nécessaire de recourir aux services de l'entreprise.

Chevauchement des tâches dévolues au personnel militaire, civil et contractuel
(par. 30)

33. Là où il semble que les tâches dévolues au personnel militaire, civil et contractuel se chevauchent, il faut en fait voir l'intégration de l'ensemble des personnels d'appui en un système d'appui unique. Ni le personnel civil des Nations Unies ni le personnel militaire ne disposent de ressources en personnel suffisantes pour gérer et exploiter le système d'appui nécessaire à une mission de cette ampleur. Le personnel civil contrôle l'ensemble du système pour le compte des Nations Unies, et assure le contrôle et la gestion des ressources financières allouées. Le personnel d'appui logistique militaire, agissant en collaboration et en coordination avec le personnel civil de la MINUHA, celui de la police civile et celui de la Mission civile internationale en Haïti, contribue à évaluer les besoins d'ensemble de la Mission dans des domaines tels que les approvisionnements, la maintenance, le génie civil et les transports. Dans la mesure du possible, le personnel civil des Nations Unies exécute avec le personnel militaire une fonction spécifique (comme le contrôle et l'entreposage des matériaux). Lorsque cela n'est pas possible, l'entrepreneur se voit confier cette tâche (comme dans le cas de l'épuration de l'eau et de la distribution d'eau). À tous les niveaux de la structure administrative, le personnel civil des Nations Unies s'assure que les procédures suivies correspondent à l'intérêt bien compris de l'Organisation.

34. Le principe de base est au fond le suivant : chaque fois que la MINUHA et le personnel militaire disposent des capacités et des ressources nécessaires, ils assurent la fonction considérée. L'entreprise extérieure joue un rôle d'appoint dans les cas où la tâche à exécuter dépasse les ressources mises à la disposition des Nations Unies et du personnel militaire. Il ne faut pas perdre de vue que la MINUHA ne peut compter, du point de vue militaire, que sur des ressources limitées en matière de logistique et de transport.

35. Dans le domaine des communications, le personnel du Service mobile des Nations Unies a conçu, mis en place et exploité le système. Bien que les mécaniciens pour l'entretien des groupes électrogènes et les électriciens relèvent normalement de ce domaine fonctionnel, ils doivent être transférés à la section du génie civil, qui est responsable de la plus grande partie du matériel pour groupes électrogènes. La MINUHA ne dispose pas de techniciens des communications, mécaniciens pour l'entretien des groupes électrogènes et électriciens en nombre suffisant. Elle n'a qu'un seul mécanicien et un seul électricien pour entretenir quelque 140 groupes électrogènes.

36. Dans le secteur des transports, les mécaniciens pour l'entretien des véhicules recrutés sur le plan international sont en nombre suffisant pour que l'on puisse en déployer un dans chaque grande région, ce qui permet de décentraliser l'entretien des véhicules. Les ateliers doivent alors faire appel à des mécaniciens recrutés localement. Du fait de l'âge et de l'état de la majorité des véhicules appartenant à la Mission, l'entreprise extérieure est

chargée d'en vérifier le bon fonctionnement au moins au moment de leur déploiement. La Mission possède également un parc de véhicules de transport lourds constitué de 10 camions de 10 tonnes dont l'entretien doit pour l'essentiel être confié à l'entreprise extérieure.

37. En ce qui concerne le contrôle des mouvements, le personnel civil actuel et une petite cellule militaire sont chargés de gérer le système. Ils décident de ce qui doit être déplacé, de la façon la plus efficace de le faire et du degré de priorité, et organise en conséquence l'utilisation du matériel nécessaire à ces déplacements. La Mission ne dispose pas du personnel nécessaire au fonctionnement de l'aéroport ou du port maritime en ce qui concerne les opérations de chargement et de déchargement et de contrôle. Les opérations de manutention dans l'aéroport sont confiées, en fonction des besoins, à une entreprise privée qui assure également le fonctionnement du port de mer.

38. Le nombre des gardes assurant la sécurité du commandant de la force, du Représentant spécial du Secrétaire général et d'autres personnalités est insuffisant. Il faudrait trois gardes pour assurer 24 heures sur 24 la sécurité des personnalités, alors qu'actuellement un seul en est chargé. La Mission rassemblant jusqu'à 8 000 personnes, sans parler du personnel contractuel, la délivrance de cartes d'identité est également une tâche importante, rendue doublement difficile par le fait qu'il faut établir les cartes des soldats et les leur faire parvenir dans les zones où ils sont déployés. Par ailleurs, les gardes doivent exécuter des tâches d'enquête dans des affaires mettant en cause le personnel ou les locaux des Nations Unies. Les effectifs actuels ne leur permettent pas d'assurer pleinement les fonctions qui leur sont attribuables.

Relations entre la Mission et les activités humanitaires et relatives aux droits de l'homme, notamment celles de la Mission civile internationale en Haïti
(par. 31)

39. Du point de vue de l'appui fourni à la Mission civile internationale en Haïti, l'ensemble de l'appui logistique et administratif nécessaire est fourni par la Division de l'administration de la MINUHA. Les coûts se rapportant aux activités de la Mission civile internationale sont imputés sur le budget de cette dernière.

Ressources nécessaires au titre de la remise en état des infrastructures
(par. 39)

40. S'agissant de la remise en état des infrastructures, il ne s'agit que des travaux à réaliser pour le compte direct de la MINUHA; ils pourraient être confiés à l'entrepreneur chargé du soutien logistique. Toutefois, on estime que cette méthode serait plus onéreuse pour l'Organisation des Nations Unies que celle qui consiste à utiliser les ressources actuelles du bataillon de génie civil, qui possède les ressources en personnel et en matériel nécessaires aux travaux de construction horizontale et verticale, à l'exception du creusement de puits. Ces derniers travaux sont confiés à un entrepreneur local, le seul qui soit disponible à Haïti. Le bataillon de génie civil s'est vu attribuer comme tâche principale de construire les principaux camps de base dans le pays, ce qui sera bientôt chose faite. Lorsqu'il en aura terminé, il devra s'occuper des routes et des aérodrome nécessaires pour le soutien de la MINUHA, créer des

équipes mobiles d'entretien du principal camp de base et, au cas où il disposerait d'un excédent de personnel et de matériel, fournir un appui aux projets d'infrastructure financés par le PNUD.

Ressources nécessaires au titre des hélicoptères (par. 44)

41. Les hélicoptères Twin Huey (CH-135) et Chinook (CH-47) sont nécessaires pour exécuter un certain nombre de fonctions, des tâches relevant de la force de réaction et des vols d'évacuation sanitaire. Ils servent également à transporter le personnel et le matériel de la Mission dans toute la zone d'opérations car la plupart des routes du pays sont en très mauvais état. De plus, il n'est possible d'atteindre que par hélicoptère certaines îles, certains villages et certaines villes. Les élections de juin 1995 ont confirmé à la Mission que l'appui des hélicoptères était indispensable à la distribution des matériels électoraux et au déploiement des forces de sécurité en temps voulu.

Ressources nécessaires au titre des engins de débarquement (par. 46)

42. Indépendamment des opérations de remise en état des infrastructures actuelles et prévues, le réseau routier d'Haïti ne permettra pas d'assurer l'intégralité des activités de réapprovisionnement par la route pendant la période de la Mission. Le réapprovisionnement de zones d'opérations telles que Port-de-Paix et Jérémie sera toujours tributaire de l'utilisation d'engins de débarquement. L'état des routes entre Saint-Marc et Gonaïves ne permet pas non plus d'assurer un réapprovisionnement important par la route jusqu'à Gonaïves et Cap-Haïtien, ce qui rend là encore nécessaire l'utilisation de ces engins. Les retards apportés à la livraison du matériel nécessaire à l'appui de la construction des camps de base ont également amené la Mission à demander un troisième engin de débarquement pour une période initiale de deux mois postérieure à avril 1995 et, pour appuyer la liquidation, pour une nouvelle période de deux mois postérieure à la fin du mandat de la Mission.

43. Il convient de noter que les embarcations légères sont utilisées à des fins de patrouille; leur petite taille ne permet de livrer que des articles de faible encombrement.

XI. SIGNATURE DE L'ACCORD SUR LE STATUT DES FORCES

44. L'accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement haïtien sur le statut de la MINUHA a été signé le 15 mars 1995.

XII. MESURES QUE DEVRAIT PRENDRE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
À SA CINQUANTIÈME SESSION

45. Les mesures que l'Assemblée générale devrait prendre à sa cinquantième session en ce qui concerne le financement de la MINUHA sont les suivantes :

a) Mettre en recouvrement un montant brut supplémentaire de 3 644 800 dollars (montant net : 3 650 500 dollars) aux fins du fonctionnement de la MINUHA pour la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995, compte tenu du montant brut de 2 257 700 dollars (montant net : 2 056 600 dollars) déjà

mis en recouvrement conformément à la résolution 48/246 et à la décision 49/468 de l'Assemblée générale;

b) Décider de déduire de la contribution supplémentaire mise en recouvrement indiquée à l'alinéa a) ci-dessus le solde non utilisé d'un montant brut de 1 982 600 dollars (montant net : 1 915 700 dollars) pour la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995;

c) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 152 011 500 dollars (montant net : 149 680 600 dollars) pour la période allant du 1er août 1995 au 29 février 1996, comprenant le montant brut de 63 606 720 dollars (montant net : 62 520 120 dollars) que l'Assemblée générale a autorisé au paragraphe 14 de sa résolution 49/239 au titre du fonctionnement de la MINUHA pour la période allant du 1er août au 31 octobre 1995;

d) Mettre en recouvrement un montant brut supplémentaire de 130 809 260 dollars (montant net : 128 840 360 dollars) pour la période allant du 1er août 1995 au 29 février 1996;

e) En ce qui concerne la période postérieure au 29 février 1996, autoriser des engagements de dépenses d'un montant brut de 21 182 900 dollars (montant net : 20 849 900 dollars) par mois et mettre en recouvrement ces montants, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MINUHA au-delà de cette date.

Notes

¹ S/26480.

² S/26352.

³ S/1995/614.

⁴ S/1995/305.

ANNEXE I

Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses initiales (1)	Montant réparti (2)	Montant estimatif des dépenses (3)	Économies/ (dépassements) (4) = (2) - (3)
1. Personnel militaire				
a) <u>Observateurs militaires</u>				
Indemnité de subsistance (missions)	221,2	221,2	214,4	6,8
Frais de voyage	28,8	28,8	57,8	(29,0)
Indemnité d'habillement et d'équipement	1,3	1,3	—	1,3
Total partiel	251,3	251,3	272,2	(20,9)
b) <u>Contingents</u>				
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	61,5	61,5	—	61,5
Détente et loisirs	—	—	—	—
Rations	—	—	—	—
Indemnité journalière	—	—	—	—
Indemnité de subsistance (missions)	177,7	177,7	172,6	5,1
Déploiement, relève et rapatriement	—	—	—	—
Autres voyages	32,4	32,4	38,2	(5,8)
Indemnité d'habillement et d'équipement	4,1	4,1	—	4,1
Total partiel	275,7	275,7	210,8	64,9
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>				
Matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	7,5	7,5	7,5	—
Total partiel	7,5	7,5	7,5	—
Total, rubrique 1	534,5	534,5	490,5	44,0
2. Personnel civil				
a) <u>Police civile</u>				
Indemnité de subsistance (missions)	338,3	338,3	304,0	34,3
Frais de voyage	51,6	51,6	85,4	(33,8)
Indemnité d'habillement et d'équipement	1,8	1,8	—	1,8
Total partiel	391,7	391,7	389,4	2,3
b) <u>Personnel international et personnel local</u>				
Traitements du personnel international	465,7	465,7	415,8	49,9
Traitements du personnel local	71,7	71,7	49,2	22,5
Personnel temporaire	—	—	4,2	(4,2)
Heures supplémentaires	—	—	—	—
Dépenses communes de personnel	243,9	243,9	223,3	20,6
Indemnité de subsistance (missions)	307,2	307,2	299,2	8,0
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	61,2	61,2	85,1	(23,9)
Autres voyages	18,5	18,5	146,8	(128,3)
Total partiel	1 168,2	1 168,2	1 223,6	(55,4)
c) <u>Personnel contractuel international</u>				
	—	—	—	—

/ . . .

	Prévisions de dépenses initiales (1)	Montant réparti (2)	Montant estimatif des dépenses (3)	Économies/ (dépassements) (4) = (2) - (3)
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—	—	—	—
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>				
Frais de voyage	—	—	6,9	(6,9)
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—	—	—	—
Total, rubrique 2	1 559,9	1 559,9	1 619,9	(60,0)
3. <u>Locaux/hébergement</u>				
Location de locaux	171,2	171,2	164,8	6,4
Aménagement et rénovation des locaux	8,2	8,2	92,6	(84,4)
Fournitures d'entretien	4,1	4,1	6,7	(2,6)
Services d'entretien	4,1	4,1	—	4,1
Éclairage, chauffage, énergie et eau	12,4	12,4	8,0	4,4
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	—	—	—
Total, rubrique 3	200,0	200,0	272,1	(72,1)
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	—	—	—	—
5. <u>Transports</u>				
Achat de véhicules	1 296,5	1 296,5	438,3	858,2
Location de véhicules	—	—	0,2	(0,2)
Matériel d'atelier	15,0	15,0	—	15,0
Pièces de rechange, réparations et entretien	25,7	25,7	37,8	(12,1)
Carburant et lubrifiants	39,8	39,8	44,0	(4,2)
Assurance	8,6	8,6	14,3	(5,7)
Total, rubrique 5	1 385,6	1 385,6	534,6	851,0
6. <u>Opérations aériennes</u>	—	—	—	—
7. <u>Opérations navales</u>				
Location/affrètement	—	—	—	—
Achat de matériel	30,0	30,0	—	30,0
Carburant	—	—	—	—
Total, rubrique 7	30,0	30,0	—	30,0
8. <u>Transmissions</u>				
a) <u>Éléments complémentaires</u>				
Matériel de transmissions	—	—	87,1	(87,1)
Pièces de rechange et fournitures	0,8	0,8	0,5	0,3
Matériel d'atelier et d'essai	—	—	—	—
Communications par réseaux commerciaux	76,6	76,6	67,7	8,9
Total partiel	77,4	77,4	155,3	(77,9)
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>				
Total, rubrique 8	77,4	77,4	155,3	(77,9)
9. <u>Matériel divers</u>				
Mobilier et matériel de bureau	402,5	402,5	58,1	344,4
Matériel de bureau	157,6	157,6	5,3	152,3
Matériel informatique	1 129,6	1 129,6	406,2	723,4

/ . . .

	Prévisions de dépenses initiales (1)	Montant réparti (2)	Montant estimatif des dépenses (3)	Économies/ (dépassements) (4) = (2) - (3)
Groupes électrogènes	—	—	49,0	(49,0)
Matériel d'observation	—	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	—	—	—	—
Matériel d'hébergement	—	—	3,4	(3,4)
Matériel divers	12,0	12,0	0,3	11,7
Tentes	4,0	4,0	—	4,0
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—	—
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	—
Matériel de réfrigération	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	10,0	10,0	6,6	3,4
Total, rubrique 9	1 715,7	1 715,7	528,9	1 186,8
10. Fournitures et services				
a) Services divers				
Vérification des comptes	2,2	2,2	10,3	(8,1)
Services contractuels	14,1	14,1	1,5	12,6
Services informatiques	4,3	4,3	—	4,3
Services de sécurité	10,0	10,0	8,7	1,3
Services et traitements médicaux	—	—	—	—
Demandes d'indemnisation et règlements	1,0	1,0	—	1,0
Dépenses de représentation	1,0	1,0	—	1,0
Autres services divers	2,0	2,0	2,4	(0,4)
Total partiel	34,6	34,6	22,9	11,7
b) Fournitures diverses				
Papeterie et fournitures de bureau	20,8	20,8	16,3	4,5
Fournitures médicales	6,0	6,0	—	6,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	2,0	2,0	2,7	(0,7)
Abonnements	0,2	0,2	—	0,2
Fournitures électriques	—	—	—	—
Bâches de protection des véhicules	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes	7,9	7,9	7,8	0,1
Fournitures pour la défense des périmètres	—	—	—	—
Cartes d'état-major	1,8	1,8	1,8	—
Intendance et magasins	1,0	1,0	2,5	(1,5)
Total partiel	39,7	39,7	31,1	8,6
Total, rubrique 10	74,3	74,3	54,0	20,3
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—
12. Programmes d'information	—	—	—	—
13. Programmes de formation	—	—	—	—
14. Programmes de déminage	—	—	—	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface	2,4	2,4	4,1	(1,7)
17. Système intégré de gestion	28,0	28,0	28,0	—

/ . . .

	Prévisions de dépenses initiales (1)	Montant réparti (2)	Montant estimatif des dépenses (3)	Économies/ (dépassements) (4) = (2) - (3)
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	99,3	99,3	104,0	(4,7)
19. <u>Contributions du personnel</u>	195,4	195,4	128,5	66,9
Total brut, rubriques 1 à 19	<u>5 902,5</u>	<u>5 902,5</u>	<u>3 919,9</u>	<u>1 982,6</u>
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(195,4)	(195,4)	(128,5)	(66,9)
Total net, rubriques 1 à 20	<u>5 707,1</u>	<u>5 707,1</u>	<u>3 791,4</u>	<u>1 915,7</u>
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—	—	—
Total des ressources	<u>5 707,1</u>	<u>5 707,1</u>	<u>3 791,4</u>	<u>1 915,7</u>

ANNEXE II

Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant
du 1er août 1994 au 31 janvier 1995

A. Informations complémentaires

(En dollars des États-Unis)

Économies/
(dépassements)

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires (20 900)

1. Les dépenses supplémentaires au titre des frais de voyage sont imputables au fait que les frais de voyage par avion et d'excédents de bagages entre les pays d'origine et la zone de la Mission ont dépassé les estimations initiales. Le versement de l'indemnité d'habillement et d'équipement a été reporté à la période sur laquelle portera le mandat suivant.

b) Contingents 64 900

2. Les contingents n'ont pas été déployés le 1er octobre et le 1er décembre, comme initialement prévu, ce qui s'est traduit par des économies au titre de l'indemnité de subsistance (missions). Les dépenses supplémentaires au titre des frais de voyage étaient dues au fait que les frais de voyage par avion et d'excédents de bagages ont dépassé les estimations initiales. Les planificateurs militaires ont reçu une indemnité de subsistance (missions) au tarif plein pendant toute la période visée et aucun paiement n'a donc été effectué au titre du remboursement aux pays qui fournissent des contingents ou de l'indemnité d'habillement et d'équipement.

c) Autres dépenses afférentes au personnel
militaire -

3. Pas de changement.

2. Personnel civil

a) Police civile 2 300

4. Les dépenses supplémentaires au titre de l'indemnité de subsistance (missions) s'expliquent par le relèvement du taux appliqué après 30 jours, qui est passé de 84 dollars à 87 dollars. Ce relèvement a été autorisé à la mi-février 1995 avec effet au 1er novembre 1994 parce que la MINUHA n'était pas en mesure de fournir de l'eau en bouteille à son personnel. Les dépenses effectives correspondant aux voyages par avion et aux excédents de bagages ont dépassé les estimations initiales. Le versement de l'indemnité d'habillement et d'équipement a été reporté à la période sur laquelle portera le mandat suivant.

b) Personnel international et personnel local (55 400)

5. Des économies représentant au total 101 000 dollars ont été réalisées au titre des traitements des fonctionnaires internationaux (49 900 dollars), des traitements des agents locaux (22 500 dollars) et des dépenses communes de personnel (20 600 dollars), le personnel civil ayant été recruté à des grades moins élevés que prévu.

6. Les dépenses au titre du personnel temporaire s'expliquent par la nécessité d'engager des consultants spécialisés dans les domaines du génie et des transports en vue d'élaborer le plan de soutien logistique de la Mission.

7. Les dépenses supplémentaires au titre des frais de voyage à la zone de la Mission étaient dues au fait que les frais de voyage par avion et d'excédents de bagages entre le lieu d'affectation et Haïti étaient plus élevés.

8. Les dépenses supplémentaires au titre des autres frais de voyage s'expliquent par un grand nombre de déplacements imprévus entre New York et la zone de la Mission (liaison et consultations) en novembre et décembre et par l'envoi d'une équipe d'étude technique chargée d'arrêter le plan d'appui logistique et d'une équipe chargée de mettre en place, de gérer et d'appuyer le système d'achat "Reality" et le système de comptabilité "Sun" pour la Mission.

c) Agents contractuels internationaux -

9. Pas de changement.

d) Volontaires des Nations Unies -

10. Pas de changement.

e) Personnel fourni par les gouvernements (6 900)

11. Les dépenses supplémentaires de 6 900 dollars correspondaient aux frais de voyage de quatre agents, qui étaient en poste à New York et qui ont été fournis par un gouvernement dans le cadre de l'équipe d'étude technique envoyée en Haïti en novembre 1994.

f) Observateurs électoraux civils -

12. Pas de changement.

3. Locaux/hébergement (72 100)

13. Des économies ont été réalisées au titre de la location de locaux (6 400 dollars) parce que les coûts de location de bureaux étaient moins élevés. On n'a pas eu besoin de services d'entretien tant que la rénovation des locaux était en cours. Des économies ont été réalisées à la rubrique Éclairage, chauffage, énergie et eau (4 400 dollars) parce que les tarifs appliqués étaient moins élevés. Les dépenses supplémentaires au titre de l'aménagement et de la rénovation des locaux (84 400 dollars) s'expliquent par l'installation de groupes électrogènes et de réseaux électriques et la préparation du terrain pour

/...

des antennes satellite et la construction de locaux pour le regroupement des ordures au QG de la Mission.

4. Remise en état des infrastructures -

14. Pas de changement.

5. Transports 851 000

15. Les prévisions de dépenses étaient fondées sur l'achat de 26 véhicules et le transfert de 141 véhicules provenant d'autres missions. Or aucun nouveau véhicule n'a été acheté et 69 véhicules seulement ont été transférés à la Mission. Le transfert d'autres véhicules depuis Brindisi n'a pas été autorisé avant la fin de la période sur laquelle porte le mandat.

16. Il a fallu inopinément louer un camion pour le transport de conteneurs, au coût de 200 dollars. Étant donné l'état des routes dans la zone de la Mission et l'état des 69 véhicules transférés d'autres missions, les coûts des pièces détachées, des réparations et de l'entretien étaient plus élevés, tout comme la consommation d'essence. Les dépenses pour l'assurance automobile locale étaient plus élevées que les prévisions pour l'assurance aux tiers.

6. Opérations aériennes -

17. Pas de changement.

7. Opérations navales 30 000

18. Des économies ont été réalisées à cette rubrique faute de délai suffisant pour l'achat de deux embarcations légères.

8. Transmissions (77 900)

19. Aucun crédit n'était prévu pour le matériel de transmissions dans les prévisions de dépenses. Étant donné le manque d'infrastructure des communications, les incertitudes de l'alimentation en électricité dans les villes et la nécessité de prendre en compte les besoins opérationnels de base du personnel civil et de la police civile, une dépense imprévue de 87 100 dollars a dû être engagée pour les liaisons avec Port-au-Prince, Les Cayes, Gonaïves et Cap-Haïtien, pour des émetteurs-récepteurs radio pour les véhicules de la police civile, des batteries, des onduleurs, des transformateurs et pour des installations de base téléphone et UHF.

20. Des économies ont été réalisées au titre des communications par réseaux commerciaux (8 900 dollars) parce que l'on a moins utilisé les terminaux INMARSAT "M".

9. Matériel divers 1 186 800

21. Les économies réalisées à cette rubrique s'expliquent principalement par les délais insuffisants pour mener à bien la procédure d'achat avant la fin de la période visée par le mandat.

22. Des dépenses imprévues étaient liées à l'achat de groupes électrogènes (2 éléments de 250 kVA, 1 élément de 300 kVA et 5 éléments de 25 kVA) et deux conteneurs pour l'entreposage du matériel de transmissions au QG.

10. Fournitures et services

a) Services divers 11 700

23. Les économies réalisées à cette rubrique incluent un montant de 12 600 dollars correspondant au coût des services contractuels d'assainissement et de gestion des ordures, qui n'étaient pas nécessaires dans leur intégralité tant que la rénovation des locaux était en cours. Les services informatiques (4 300 dollars) n'ont pas été nécessaires en raison de retards dans l'achat du matériel. S'agissant des services de sécurité, des économies ont été réalisées (1 300 dollars) parce que les tarifs appliqués étaient moins élevés. Il n'y a pas eu de dépenses au titre des demandes d'indemnisation et règlements ou des dépenses de représentation. Les dépenses imprévues des services extérieurs de vérification des comptes se sont élevées à 8 100 dollars.

b) Fournitures diverses 8 600

24. Des économies ont été réalisées au titre de la papeterie et des fournitures de bureau en raison de retards dans les livraisons de matériel de bureau. Les fournitures médicales et les abonnements n'ont pas été nécessaires. Les accessoires d'uniforme ont coûté un peu moins cher que prévu.

11. Fournitures et services liés aux élections -

25. Pas de changement.

12. Programmes d'information

26. Pas de changement. -

13. Programmes de formation -

27. Pas de changement.

14. Programmes de déminage -

28. Pas de changement.

15. Aide au désarmement et à la démobilisation -

29. Pas de changement.

16. Fret aérien et de surface (1 700)

30. Le taux effectif d'expédition des accessoires d'uniforme et de la valise diplomatique était plus élevé que prévu.

17. Système intégré de gestion -
31. Pas de changement.
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix . (4 700)
32. Conformément à la résolution 48/226 C de l'Assemblée générale, en date du 29 juillet 1994, les dépenses supplémentaires de 4 700 dollars inscrites à cette rubrique correspondent à l'ajustement apporté au pourcentage de 8,5 %, compte tenu du montant effectif des dépenses au titre du personnel civil.
19. Contributions du personnel 66 900
33. Des économies de 66 900 dollars ont été réalisées parce que les traitements du personnel international et du personnel local étaient en fait moins élevés.
20. Recettes provenant des contributions du personnel . . . (66 900)
34. Ce montant découle du paragraphe 19 ci-dessus.

B. Déploiement effectif du personnel civil et militaire pour la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995

Date du déploiement		31 août	30 sept.	31 oct.	30 nov.	31 déc.	31 janv.	Total
		1994			1995			
<u>Composante militaire</u>								
Observateurs militaires	Prévu	—	12	4	—	2	6	24
	Effectif	—	12	4	—	2	6	24
Soutien logistique	Prévu	—	4	7	—	4	4	19
	Effectif	—	9	2	—	6	2	19
Infanterie		—	—	—	—	—	—	—
Total, personnel militaire	Prévu	—	16	11	—	6	10	43
	Effectif	—	21	6	—	8	8	43
<u>Composante civile</u>								
Police civile	Prévu	—	3	10	1	26	—	40
	Effectif	—	3	11	—	26	—	40
Personnel international								
Secrétaire général adjoint		—	—	—	—	—	1	1
Sous-Secrétaire général		—	—	—	—	—	—	—
D-2		—	—	—	—	—	—	—
D-1		—	—	1	1	—	—	2
P-5		—	—	—	—	1	2	3
P-4		—	—	3	1	2	1	7
P-3		—	—	2	—	1	3	6
P-2/P-1		—	—	—	—	—	2	2
Agents du Service mobile		—	—	2	3	2	4	11
Agents des services généraux (1re classe)		—	—	—	—	1	1	2
Agents des services généraux (Autres classes)		—	—	1	4	3	5	13
Agents du Service de sécurité		—	—	—	1	1	2	4
Total partiel	Prévu	—	—	9	10	11	21	51
	Effectif	—	—	15	9	8	19	51
Personnel local	Prévu	—	—	—	—	33	—	33
	Effectif	—	—	18	6	9	—	33
Volontaires des Nations Unies		—	—	—	—	—	—	—
Total, personnel civil	Prévu	—	—	19	11	70	21	124
	Effectif	—	—	44	15	43	19	124
Total général	Prévu	—	16	30	11	76	31	167
	Effectif	—	21	50	15	51	27	167

Annexe III

Répartition géographique actuelle des effectifs civils et militaires, des véhicules et du gros matériel au 31 juillet 1995

	Port-au-Prince	Cap-Haïtien	Gonaïves	Les Cayes	Jacmel	Jérémie	Hinche	Port-de-Paix	Ft Liberté	St-Marc	Total
1. <u>Personnel civil international</u>											
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	35	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35
Bureau du commandant de la Force Division de l'administration	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12
Bureau du chef de l'administration Services administratifs	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9
Finances	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13
Achats	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12
Personnel	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7
Services d'appui intégrés	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Services généraux	20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20
Logistique	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6
Contrôle des mouvements	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9
Gestion des bâtiments et travaux techniques	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13
Transmissions	18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18
Transports	4	1	—	2	1	1	1	—	—	—	10
Systèmes informatiques de gestion	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8
Sécurité	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10
Administration régionale	—	2	2	2	1	1	1	1	—	—	10
Total	179	3	2	4	2	2	2	1	—	—	195
2. <u>Personnel local</u>											
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18
Bureau du commandant de la Force Division de l'administration	55	16	4	6	5	1	2	5	2	1	97
Bureau du chef de l'administration Services administratifs	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5
Finances	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8
Achats	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5
Personnel	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Services d'appui intégrés	15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15
Services généraux	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Logistique	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3

	Port-au-Prince	Cap-Haïtien	Gonaïves	Les Cayes	Jacmel	Jérémie	Hinche	Port-de-Paix	Ft Liberté	St-Marc	Total
Gestion des bâtiments et travaux techniques	41	—	—	—	—	—	—	—	—	—	41
Transmissions	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11
Transports	13	2	—	—	1	—	—	—	—	—	16
Systèmes informatiques de gestion	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Sécurité	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11
Administration régionale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	195	18	4	6	6	1	2	5	2	1	240
3. <u>Total, police civile</u>	415	62	51	52	35	34	60	43	53	35	840
4. <u>Total, personnel militaire</u>	4 050	969	409	279	176	—	—	—	—	117	6 000
5. <u>Véhicules</u>											
Berlines légères	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Berlines moyennes	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7
Berlines lourdes	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Jeeps blindées	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Véhicules 4 x 4	185	50	48	47	32	32	36	33	31	—	494
Autocars légers	27	7	1	3	1	1	1	1	1	—	43
Camionnettes	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Camions moyens, 2,5 t	25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	25
Camions-grues	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Ambulances	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Camions-citernes (carburant)	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5
Camions-citernes (eau)	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Dépanneuses	2	1	—	1	—	—	—	—	—	—	4
Élévateurs à fourche	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9
Remorques (cargo)	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10
Remorques-citernes (eau)	12	2	3	3	2	—	—	—	2	—	24
Remorques-citernes (carburant)	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5
Remorques (plateau)	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6
Remorques (bureaux)	6	5	—	—	—	—	—	—	—	—	11
Remorques (divers)	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8
Motos	116	3	6	5	3	1	3	2	2	—	141
Total	438	68	58	59	38	34	40	36	36	—	807
6. <u>Groupes électrogènes</u>	112	9	6	2	2	3	2	1	2	1	140

	Port-au-Prince	Cap-Haïtien	Gonaïves	Les Cayes	Jacmel	Jérémie	Hinche	Port-de-Paix	Ft Liberté	St-Marc	Total
7. <u>Matériel informatique</u>											
Ordinateurs de bureau	246	2	3	5	2	4	3	3	2	1	271
Ordinateurs portatifs	143	2	3	3	3	3	2	1	1	—	161
Imprimantes	204	5	4	6	2	5	2	3	2	2	235
Serveurs	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7
Alimentation non interruptible	215	5	—	5	2	3	4	3	2	1	240
8. <u>Bâtiments préfabriqués/conteneurs</u>											
Modules d'hébergement	23	13	7	5	4	2	3	—	1	2	60
Sanitaires	45	—	15	9	7	4	6	4	4	6	100
Cantines/réfectoires	9	6	1	2	2	1	—	1	3	1	26
Bureaux	82	—	—	—	—	—	—	—	—	—	82
Conteneurs maritimes	50	—	33	—	5	—	—	—	—	—	88
9. <u>Réservoirs à carburant et matériel auxiliaire</u>											
Réservoirs à carburant souples	10	6	2	2	2	1	1	1	1	1	27
Pompe à carburant	7	3	4	3	2	2	2	2	2	2	29

ANNEXE IV

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er août 1995 au 29 février 1996
et de dépenses mensuelles ultérieures

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses non renouvelables (1)	Dépenses renouvelables (2)	Total des dépenses (3) = (1 + 2)	Dépenses mensuelles ultérieures (4) = (2)/7
1. <u>Personnel militaire</u>				
a) <u>Observateurs militaires</u>				
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Frais de voyage	—	—	—	—
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
b) <u>Contingents</u>				
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	—	43 163,4	43 163,4	6 166,2
Dépense et loisirs	—	672,0	672,0	96,0
Rations	—	12 061,7	12 061,7	1 723,1
Indemnité journalière	—	1 635,8	1 635,8	233,7
Indemnité de subsistance (missions)	—	2 088,2	2 088,2	298,3
Déploiement, relève et rapatriement	—	8 760,0	8 760,0	1 251,4
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	2 940,0	2 940,0	420,0
Total partiel	—	71 321,1	71 321,1	10 188,7
c) <u>Autres dépenses afférentes aux contingents</u>				
Matériel appartenant aux contingents	—	7 586,8	7 586,8	1 083,8
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	—	1 610,0	1 610,0	230,0
Total partiel	—	9 196,8	9 196,8	1 313,8
Total, rubrique 1	—	80 517,9	80 517,9	11 502,5
2. <u>Personnel civil</u>				
a) <u>Police civile</u>				
Indemnité de subsistance (missions)	—	16 943,9	16 943,9	2 420,6
Frais de voyage	55,2	408,0	463,2	58,3
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	105,0	105,0	15,0
Total partiel	55,2	17 456,9	17 512,1	2 493,9

	Dépenses non renouvelables (1)	Dépenses renouvelables (2)	Total des dépenses (3) = (1 + 2)	Dépenses mensuelles ultérieures (4) = (2)/7
b) <u>Personnel international et personnel local</u>				
<u>Traitements du personnel international</u>	—	5 910,0	5 910,0	844,3
<u>Traitements du personnel local</u>	—	2 193,0	2 193,0	313,3
Consultants	—	—	—	—
Heures supplémentaires	—	53,2	53,2	7,6
Dépenses communes de personnel	—	2 312,4	2 312,4	330,3
Indemnité de subsistance (missions)	—	3 792,3	3 792,3	541,8
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	—	—	—	—
Autres voyages autorisés	—	95,7	95,7	13,7
Total partiel	—	14 356,6	14 356,6	2 051,0
c) <u>Personnel contractuel international</u>	—	—	—	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—	1 028,2	1 028,2	146,9
e) <u>Personnel fourni par des gouvernements</u>	—	—	—	—
f) <u>Observateurs électoraux civils</u>	—	—	—	—
Total, rubrique 2	55,2	32 841,7	32 896,9	4 691,8
3. <u>Locaux/hébergement</u>				
Location de locaux	—	1 543,0	1 543,0	220,4
Aménagement et rénovation des locaux	140,0	—	140,0	—
Fournitures d'entretien	—	105,0	105,0	15,0
Services d'entretien	—	386,4	386,4	55,2
Éclairage, chauffage, énergie et eau	—	1 472,8	1 472,8	210,4
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	1 450,0	—	1 450,0	—
Total, rubrique 3	1 590,0	3 507,2	5 097,2	501,0
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	670,0	—	670,0	—
5. <u>Transports</u>				
Achat de véhicules	—	—	—	—
Location de véhicules	—	—	—	—
Matériel d'atelier	203,1	—	203,1	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	—	5 013,6	5 013,6	716,2
Carburant et lubrifiants	—	2 401,0	2 401,0	343,0
Assurance	—	292,0	292,0	41,7
Total, rubrique 5	203,1	7 706,6	7 909,7	1 100,9

	Dépenses non renouvelables (1)	Dépenses renouvelables (2)	Total des dépenses (3) = (1 + 2)	Dépenses mensuelles ultérieures (4) = (2)/7
6. Opérations aériennes				
a) <u>Hélicoptères</u>				
Location/affrètement	—	5 264,4	5 264,4	752,1
Carburant et lubrifiants	—	842,5	842,5	120,4
Déploiement/retrait	—	—	—	—
Vois de ravitaillement	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	—	—	—	—
Total partiel	—	6 106,9	6 106,9	872,5
b) <u>Avions</u>				
Location/affrètement	—	98,0	98,0	14,0
Carburant et lubrifiants	—	—	—	—
Déploiement/retrait	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	—	—	—	—
Total partiel	—	98,0	98,0	14,0
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—	—	—	—
d) <u>Autres dépenses</u>	—	—	—	—
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—	42,0	42,0	6,0
Droits d'atterrissage et manutention au sol	—	—	—	—
Réservoirs de carburant	—	—	—	—
Total partiel	—	42,0	42,0	6,0
Total, rubrique 6	—	6 246,9	6 246,9	892,5
7. Opérations navales				
Location/affrètement	—	—	—	—
Achat de matériel	—	—	—	—
Entretien et réparations	—	525,0	525,0	75,0
Carburant	—	791,3	791,3	113,0
Total, rubrique 7	—	1 316,3	1 316,3	188,0

	Dépenses non renouvelables (1)	Dépenses renouvelables (2)	Total des dépenses (3) = (1 + 2)	Dépenses mensuelles ultérieures (4) = (2)/7
8. Transmissions				
a) <u>Éléments complémentaires</u>				
Matériel de transmissions	88,8	—	88,8	—
Fournitures et pièces de rechange	—	1 065,4	1 065,4	152,2
Matériel d'entretien et d'essai	—	—	—	—
Communications par réseaux commerciaux	—	289,1	289,1	41,3
Total partiel	88,8	1 354,5	1 443,3	193,5
b) <u>Contrat de raccordement au réseau</u>	—	—	—	—
Total, rubrique 8	88,8	1 354,5	1 443,3	193,5
9. Matériel divers				
Mobilier de bureau	35,8	—	35,8	—
Équipement de bureau	30,2	—	30,2	—
Matériel informatique	103,9	—	103,9	—
Groupes électrogènes	—	—	—	—
Matériel d'observation	—	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	51,1	—	51,1	—
Matériel médical et dentaire	—	—	—	—
Matériel d'hébergement	—	—	—	—
Matériel divers	220,0	—	220,0	—
Tentes	360,0	—	360,0	—
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—	—
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	—
Matériel de réfrigération	153,1	—	153,1	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	—	—	—	—
Total, rubrique 9	954,1	1 159,2	1 159,2	165,6
10. Fournitures et services				
a) <u>Services divers</u>				
Vérification des comptes	—	26,0	26,0	3,7
Services contractuels	—	7 939,3	7 939,3	1 134,2
Services informatiques	—	—	—	—
Services de sécurité	—	150,5	150,5	21,5
Services et traitements médicaux	—	350,0	350,0	50,0
Demandes d'indemnisation et règlements	—	21,0	21,0	3,0
Dépenses de représentation	—	7,0	7,0	1,0
Autres services	—	28,0	28,0	4,0
Total partiel	—	8 521,8	8 521,8	1 217,4

	Dépenses non renouvelables (1)	Dépenses renouvelables (2)	Total des dépenses (3) = (1 + 2)	Dépenses mensuelles ultérieures (4) = (2)/7
b) Fournitures diverses				
Papeterie et fournitures de bureau	—	175,0	175,0	25,0
Fournitures médicales	—	735,0	735,0	105,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	—	331,1	331,1	47,3
Abonnements	—	2,8	2,8	0,4
Fournitures électriques	—	—	—	—
Bâches antiprojectiles	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes	10,0	—	10,0	—
Fournitures pour la défense des périmètres	—	—	—	—
Cartes d'état-major	—	—	—	—
Intendance et magasins	—	175,0	175,0	25,0
Total partiel	10,0	1 418,9	1 428,9	202,7
Total, rubrique 10	10,0	9 940,7	9 950,7	1 420,1
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—	—	—	—
12. <u>Programmes d'information</u>	155,0	—	155,0	—
13. <u>Programmes de formation</u>	5,2	—	5,2	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—	—	—	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—	—	—	—
16. <u>Fret aérien et de surface</u>	—	105,0	105,0	15,0
17. <u>Système intégré de gestion</u>	—	32,7	32,7	4,7
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	—	1 220,3	1 220,3	174,3
19. <u>Contributions du personnel</u>	—	2 331,1	2 331,1	333,0
Total brut, rubriques 1 à 19	3 731,4	148 280,1	152 011,5	21 182,9
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	—	(2 331,1)	(2 331,1)	(333,0)
Total net, rubriques 1 à 20	3 731,4	145 949,0	149 680,4	20 849,9
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—	—	—
Total des ressources	3 731,4	145 949,0	149 680,4	20 849,9

ANNEXE V

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er août 1995 au 29 février 1996 et de dépenses mensuelles ultérieures : renseignements complémentaires

(En dollars des États-Unis)

A. Paramètres budgétaires

Paramètres budgétaires	Nombre	Coût de l'aller simple ou coût unitaire	Taux horaire	Coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	Période précédente	Augmentation/ (diminution)
1. <u>Indemnité journalière de subsistance</u>								
30 premiers jours				124,00			124	—
Au-delà de 30 jours				87,00			84	3
2. <u>Frais de voyage</u>								
Contingents		750					750	—
Police civile		1 200					1 200	—
3. <u>Personnel militaire</u>								
Infanterie	4 543						3 779	764
Soutien logistique	1 457						2 221	(764)
4. <u>Rations</u>								
Rations				8,50			8,50	—
Eau en bouteille				0,68			0,90	(0,22)
5. <u>Personnel civil</u>								
Police civile	900						900	—
Personnel international	207						220	(13)
Personnel local	379						240	139
Volontaires des Nations Unies	33						29	4
6. <u>Véhicules</u>								
Civils	807						532	275
Militaires	1 400						1 400	—
7. <u>Pièces de rechange, réparations et entretien</u>								
Matériel civil neuf					185		100	85
Matériel militaire					330		100	230
8. <u>Carburant et lubrifiants</u>								
Véhicules civils				5,52			9,87	(4,35)
Véhicules militaires				5,52			9,04	(3,52)

Paramètres budgétaires	Nombre	Coût de l'aller simple ou coût unitaire	Taux horaire	Coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	Période précédente	Augmentation/ (diminution)
9. <u>Assurance</u>								
Véhicules civils						250	400	(150)
Véhicules militaires						250	400	(150)
10. <u>Hélicoptères</u>								
CH-135	8						^a	—
CH-47	4						4	—
UH-1N	4						8	(4)
11. <u>Location d'hélicoptère</u>								
CH-135 (par appareil)					43 530		^a	—
CH-47 (par appareil)					72 000		208 300	(136 300)
UH-1N (par appareil)					27 240		112 500	(85 260)
12. <u>Carburant</u>								
CH-135 (par appareil)			123,25				^a	—
CH-47 (par appareil)			536,50				606,80	(70,30)
UH-1N (par appareil)			116,00				164,00	(48,00)
13. <u>Navires</u>								
Navires de petit tonnage	14						6	(8)
Engins de débarquement	2						3	(1)
Engins de débarquement pour véhicule et personnel	3						^a	—
14. <u>Carburant navires</u>								
Navires de petit tonnage (par navire)					1 152		4 192	(3 040)
Engins de débarquement (par engin)					32 000		73 947	(41 947)
Engins de débarquement pour véhicule et personnel (par engin)					12 800		^a	—
15. <u>Transmissions par satellite</u>								
Terminaux INMARSAT M					9 300		393 750	(384 450)
Sites de répéteur de satellite					18 400		11 667	6 733
Site du système multiplex					3 000		^a	—

^a Non compris dans les prévisions de dépenses pour la période précédente.

B. Ressources nécessaires

Dollars des
États-Unis

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires -

1. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

b) Contingents

i) Remboursements aux gouvernements aux taux standard 43 163 400

2. Des ressources sont prévues pour rembourser aux gouvernements les dépenses encourues au titre des soldes et indemnités, au taux standard de 988 dollars par homme et par mois, tous grades confondus, pour un total de 42 000 mois-homme (41 496 000 dollars), plus un supplément de 291 dollars versé à un nombre limité de spécialistes représentant 10 % du personnel d'infanterie (925 400 dollars) et 25 % du personnel des unités de soutien logistique (742 000 dollars).

ii) Détente et loisirs 672 000

3. Des ressources sont prévues pour verser aux membres des contingents une indemnité de congés détente au taux de 10,50 dollars par jour pendant huit jours au maximum sur une durée de service de sept mois (504 000 dollars). Des ressources sont également prévues au titre d'autres activités de sports et de loisirs à raison de 4 dollars par personne et par mois (168 000 dollars).

iii) Rations 12 061 700

4. Cent soixante-douze des 6 000 hommes constituant les effectifs approuvés de la force sont des officiers qui, du fait de leurs fonctions, doivent vivre séparés de leurs contingents respectifs. Ces officiers ne reçoivent pas de rations élémentaires et de l'eau potable comme les autres membres du contingent. Il leur est versé une indemnité journalière décrite à la section v) ci-dessous.

5. Le coût estimatif des rations est calculé au taux de 8,50 dollars par personne et par jour pour 1 241 364 jours-personne (10 551 600 dollars). Le coût de l'eau en bouteille est calculé sur la base de 1,70 dollar par gallon et d'une consommation journalière moyenne de 0,4 gallon par personne (844 100 dollars).

6. Des ressources sont prévues pour constituer une réserve d'urgence propre à couvrir les besoins en eau potable de 5 828 personnes pendant sept jours, sur la base d'une consommation journalière de 1,2 gallon par personne (83 200 dollars). Cette consommation journalière est plus élevée que la consommation moyenne car elle tient compte du dysfonctionnement possible des systèmes de purification d'eau pendant les situations d'urgence.

7. Des ressources sont également prévues en vue de constituer une réserve de rations de combat pour une durée de 10 jours calculée sur la base de 10 dollars par personne et par jour (582 800 dollars) au cas où d'éventuelles perturbations dans la zone de la Mission empêcheraient l'approvisionnement en rations fraîches. La Mission touchant à sa fin, ces rations seront consommées, principalement par les unités mobiles, les autres unités les consommant une fois par semaine à la place des rations fraîches.

iv) Indemnité journalière 1 635 800

8. Il est prévu de verser à tous les membres des contingents une indemnité journalière de 1,28 dollar par personne et par jour au titre des faux frais, le total s'établissant à 1 278 000 jours-personne.

v) Indemnité repas et logement 2 088 200

9. Il est prévu de verser une indemnité repas et logement à 172 officiers auxquels leur contingent ne fournit pas de rations. Le coût estimatif est calculé au taux de 57 dollars par jour (37 dollars pour les repas et 20 dollars pour le logement) pour 36 636 jours-personne.

vi) Déploiement, relève et rapatriement 8 760 000

10. Des ressources sont prévues pour couvrir les frais de voyage aller retour au moment de la relève des contingents, après six mois de service, de 5 790 hommes qui n'avaient pas été relevés à l'issue du dernier mandat, le montant ayant été calculé au taux indiqué dans les paramètres budgétaires (8 685 000 dollars). Des ressources sont également prévues pour couvrir les frais de voyage à l'intérieur du pays, depuis les zones de secteur jusqu'à Port-au-Prince (75 000 dollars).

vii) Indemnité d'habillement et d'équipement 2 940 000

11. Des ressources sont prévues pour rembourser aux gouvernements le coût de l'amortissement de tous les articles personnels d'habillement, de paquetage et d'équipement qu'ils ont remis à leur personnel militaire, calculé au taux standard de 65 dollars par personne et par mois, plus un supplément de 5 dollars par personne et par mois pour les armes et les munitions personnelles, pour un total de 42 000 mois-homme.

c) Autres dépenses afférentes aux contingents

i) Matériel appartenant aux contingents 7 586 800

12. Les ressources prévues sous cette rubrique doivent permettre de rembourser les gouvernements qui fournissent des contingents, au titre de l'utilisation des véhicules et du matériel qui leur appartiennent et qu'ils mettent à la disposition de leurs hommes à la demande de l'Organisation des Nations Unies. Le montant indiqué a été calculé sur la base d'un taux moyen de remboursement de 10 % par an, la valeur du matériel étant estimée à 130 060 000 dollars.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité 1 610 000

13. Le montant prévu sous cette rubrique doit permettre de rembourser aux gouvernements les sommes versées par eux à titre d'indemnisation en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie survenus parmi les membres de leur contingent dans l'accomplissement de la Mission qui leur est confiée auprès de la MINUHA. Le montant annuel des dépenses à ce titre est calculé sur la base de 1 % des effectifs mensuels moyens englobant les observateurs militaires, les membres des contingents et les membres de la police civile, le versement moyen étant estimé à 40 000 dollars.

2. Personnel civil

a) Police civile

i) Indemnité de subsistance (missions) 16 943 900

14. Au cours de la période couverte par le mandat, 46 membres de la police civile seront déployés, portant son effectif total à 900 personnes, et 170 membres seront relevés après un an de service. Des ressources sont prévues pour verser une indemnité de subsistance (missions) à 216 officiers nouvellement arrivés, calculées sur la base de 124 dollars par jour au cours de la première période de 30 jours (803 500 dollars). Des ressources sont également prévues pour verser une indemnité de subsistance au taux de 87 dollars par jour pour 185 200 jours-personne (16 112 400 dollars).

15. Un montant de 4 000 dollars par mois (28 000 dollars) est aussi inclus dans cette rubrique pour verser une indemnité de subsistance correspondant aux voyages effectués dans la zone de la Mission. Ce montant doit permettre de payer le logement des membres de la police civile qui ne peuvent être logés par l'Organisation des Nations Unies lorsqu'ils sont en déplacement officiel dans la zone de la Mission.

ii) Frais de voyage 463 200

16. Le montant prévu doit permettre de financer les frais de voyage aller, lors du déploiement de 46 membres de la police civile (55 200 dollars) et aller retour, à l'occasion de la relève, pour 170 membres de la police civile qui auront achevé un an de service pendant la période couverte par le mandat, au taux indiqué dans les paramètres budgétaires, soit au total 340 voyages (408 000 dollars).

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 105 000

17. Un montant est prévu aux fins du versement d'une indemnité d'habillement à 900 policiers civils, à raison de 200 dollars par personne et par an.

b) Personnel international et personnel local

18. Le tableau des effectifs proposés indiqué à l'annexe VI compte 207 fonctionnaires internationaux (74 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 40 agents du Service mobile, 85 agents des services généraux et

8 agents du Service de sécurité), 379 agents locaux et 33 Volontaires des Nations Unies.

19. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a fait savoir, au paragraphe 30 de son rapport en date du 22 mars 1995 (A/49/869), que le Comité estimait que le niveau de recrutement et l'effectif du personnel civil international, tel qu'indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission des Nations Unies en Haïti (annexe IV du document A/49/318/Add.2) étaient élevés. Le Comité a recommandé fermement que le Secrétaire général révise la demande. La comparaison entre le tableau des effectifs figurant dans le document A/49/318/Add.2 et celui qui figure dans le présent rapport fait ressortir une diminution de 13 postes de fonctionnaires internationaux, une augmentation de 139 postes d'agents locaux et une augmentation de 4 Volontaires des Nations Unies, soit une augmentation globale de 130 postes. On trouvera indiqué dans le tableau 1 les modifications du tableau des effectifs ventilés par catégorie et par classe.

Tableau 1

Modifications du tableau d'effectifs proposé

	<u>A/49/318/Add.2</u>	<u>A/50/363</u>	<u>Augmentation/ (diminution)</u>
SGA	1	1	—
SSG	2	2	—
D-2	—	—	—
D-1	4	3	(1)
P-5	12	12	—
P-4	20	19	(1)
P-3	37	30	(7)
P-2/1	5	7	2
Service mobile	41	40	(1)
Services généraux (1re classe)	2	2	—
Services généraux (Autres classes)	88	83	(5)
Service de sécurité	8	8	—
Total partiel	220	207	(13)
Personnel local	240	379	139
Volontaires des Nations Unies	29	33	4
TOTAL	489	619	130

20. La majorité des 139 postes de personnel local supplémentaires proposés sont destinés à des interprètes devant aider le personnel des contingents et la police civile dans leurs contacts quotidiens avec les membres de la police nationale haïtienne et le public, pour lesquels la connaissance du créole est essentielle. Au total, 130 interprètes sont nécessaires, 68 auprès des contingents et 62 auprès de la police civile dans 12 lieux d'affectation

différents en Haïti. Les 9 autres postes supplémentaires se composent de quatre membres du personnel d'entretien du parc pour les opérations de transport, quatre membres du personnel de contrôle des mouvements et une personne travaillant au groupe des réclamations.

21. Les quatre Volontaires des Nations Unies supplémentaires occuperont les fonctions d'administrateur dans les camps militaires situés à l'extérieur de Port-au-Prince. Leurs fonctions comprendront la gestion des comptes d'avances temporaires, le contrôle des activités effectuées par les entrepreneurs fournisseurs de services, la coordination entre les besoins du personnel militaire et les entrepreneurs et la liaison entre le personnel militaire et le personnel du siège.

22. Les traitements versés au personnel international sont calculés sur la base des coûts standard en vigueur à New York pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, les agents du Service de sécurité et les agents des services généraux. On s'est servi des coûts standard utilisés pour les opérations hors siège pour calculer le montant des traitements des agents des services mobiles. De surcroît, les dépenses communes de personnel afférentes au personnel international ainsi que les traitements des administrateurs ont été ajustés pour tenir compte du fait que 30 % des fonctionnaires de cette catégorie ont été expressément recrutés pour la Mission et n'ont donc pas droit à l'indemnité de poste. Les traitements des agents locaux sont aussi calculés sur la base du coût net et se fondent sur les barèmes des traitements locaux en vigueur dans la zone de la Mission. On trouvera à l'annexe VIII une ventilation détaillée de ces coûts.

i) Traitements du personnel international 5 910 000

23. Le montant prévu, qui correspond aux traitements de 207 fonctionnaires internationaux, a été calculé de la manière décrite au paragraphe 22 ci-dessus.

ii) Traitements du personnel local 2 193 000

24. Le montant prévu, qui correspond aux traitements de 379 agents locaux, a été calculé sur la base des barèmes locaux, comme indiqué au paragraphe 20 ci-dessus.

iii) Consultants -

25. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit . . . 53 200

26. Des ressources sont prévues aux fins du paiement d'heures supplémentaires et d'un sursalaire de nuit au personnel local, dont les chauffeurs, les interprètes et certains membres du personnel administratif, sur la base de 7 600 dollars par mois.

v) Dépenses communes de personnel 2 312 400

27. Les dépenses communes de personnel au titre du personnel international (2 188 600 dollars) et du personnel local (123 800 dollars) sont calculées sur la base des barèmes standard visés au paragraphe 22 ci-dessus.

vi) Indemnité de subsistance (missions) 3 792 300

28. Des ressources sont prévues aux fins du paiement d'indemnités de subsistance (missions) à 207 fonctionnaires internationaux, sur la base de 42 987 jours-personne et aux taux indiqués dans les paramètres budgétaires.

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission -

29. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

viii) Autres voyages autorisés 95 700

30. Les ressources prévues à ce titre sont destinées à financer d'autres voyages autorisés entre New York et la zone de la Mission, aux fins de réunions de liaison et de consultations. Le montant a été calculé sur la base de trois voyages par mois entre New York et la zone de la Mission, à raison de 700 dollars en moyenne par voyage (14 700 dollars), y compris l'indemnité de subsistance de 124 dollars par jour pendant cinq jours à l'occasion de chaque voyage (13 200 dollars), et de trois voyages par mois entre la zone de la Mission et New York, à raison de 700 dollars en moyenne (14 700 dollars), y compris l'indemnité de subsistance de 201 dollars par jour pendant cinq jours à l'occasion de chaque voyage (21 100 dollars).

31. Un montant est également prévu pour financer deux voyages entre New York et la zone de la Mission afin de fournir une formation et un appui technique au personnel de la Mission chargé du système d'achat (Reality) et du système comptable (Sun). Le montant prévu a été calculé sur la base d'un coût moyen de 700 dollars par voyage (1 400 dollars) et d'une indemnité de subsistance de 124 dollars par jour pendant 21 jours (2 600 dollars).

32. Les ressources prévues pour financer les frais de voyage locaux sont estimées à 4 000 dollars par mois et doivent permettre de verser une indemnité repas et logement pour le personnel local et international qui sera en déplacement officiel dans la zone de la Mission (28 000 dollars).

c) Agents contractuels internationaux -

33. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

d) Volontaires des Nations Unies 1 028 200

34. Le montant prévu sous cette rubrique correspond aux dépenses relatives à 33 Volontaires des Nations Unies, à raison de 4 695 dollars en moyenne par mois, et comprend le coût du Groupe des programmes et de l'appui administratif qui fournit un appui administratif aux Volontaires des Nations Unies.

- e) Personnel fourni par les gouvernements -
35. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- f) Observateurs électoraux civils -
36. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
3. Locaux/hébergement
- a) Location de locaux 1 543 000

37. Des ressources sont prévues au titre de la location de locaux destinés à abriter les bureaux du quartier général de la Mission, le siège de la police civile, les bureaux des antennes, les camps des contingents, les entrepôts, et des ateliers à Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Fort Liberté, Gonaïves, Hinche, Jacmel, Jérémie, Les Cayes et Saint-Marc. On trouvera au tableau 2 une présentation détaillée des frais de location mensuels et du nombre de bâtiments.

Tableau 2

Coût mensuel de location de locaux

<u>Description des locaux</u>	<u>Nombre d'unités</u>	<u>Coût total mensuel</u> (dollars)
Quartier général de la MINUHA	2	41 250
Antennes de la MINUHA	11	7 940
Bureau et résidence du Représentant spécial du Secrétaire général	1	5 000
Quartier général de la CIVPOL	1	13 200
Avant-postes de la police civile	13	12 190
Ateliers	5	33 140
Entrepôts	2	17 080
Logements pour les contingents	16	90 630
Total		<u>220 430</u>

- b) Aménagement et rénovations des locaux 140 000

38. Les locaux fournis par le Gouvernement haïtien, ainsi que les locaux loués, ont dû être aménagés et rénovés afin d'être pleinement utilisables. Des travaux ont déjà été effectués en vue de répondre aux besoins les plus immédiats et à des normes de confort minimum, mais il reste à effectuer des réparations plus importantes. Les travaux indiqués ci-après seront effectués pendant la période visée par le présent rapport : réparation de toits, installation de fenêtres et de portes pour des raisons de sécurité, rénovation de l'équipement électrique pour des raisons de sécurité et de fiabilité, réparation des voies d'accès et des aires de stationnement endommagées par la forte utilisation et les intempéries au cours de la saison des pluies, et amélioration du réseau d'assainissement au niveau des locaux.

c) Fournitures d'entretien 105 000

39. Un montant est prévu pour l'achat de fournitures d'entretien pour toutes les locations, à raison d'un montant total de 15 000 dollars par mois.

d) Services d'entretien 386 400

40. Le montant prévu sous cette rubrique correspond aux services suivants :

a) Nettoyage, équipement et services d'entretien du matériel et des installations du camp militaire à Port-de-Paix, à raison de 10 000 dollars par mois;

b) Services d'entretien pour les bâtiments du quartier général de la Mission et les bureaux conteneurisés, à raison de 2 000 dollars par mois;

c) Services de nettoyage quotidiens pour le quartier général de la Mission, les bureaux et les antennes de la police civile, à raison de 5 200 dollars par mois;

d) Enlèvement des ordures au quartier général de la Mission, dans les camps de base et les bureaux de la police civile, à raison de 4 000 dollars par mois;

e) Entretien des climatiseurs, pompes à eau, cantines, etc., à raison de 4 000 dollars par mois;

f) Entretien général, dératisation et nettoyage des fosses septiques pour tous les bâtiments et installations dans l'ensemble de la zone de la Mission, à raison de 10 000 dollars par mois;

g) Approvisionnement en eau non potable, sur la base d'un volume moyen de 32 500 gallons par jour, à raison de 0,02 dollar par gallon, y compris les frais d'acheminement jusqu'aux bureaux du quartier général de la Mission et cinq camps militaires à Port-au-Prince. Cette eau, qui sert à la toilette, au nettoyage des locaux, aux véhicules, aux w.-c., au dépoussiérage, et à la cuisine (après avoir été purifiée), représente une dépense de 20 000 dollars par mois.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau 1 472 800

41. Un montant est prévu pour couvrir des dépenses mensuelles s'élevant pour l'ensemble des lieux d'implantation à 2 800 dollars pour l'électricité, à 7 000 dollars pour l'eau et à 600 dollars pour le gazole et le coke. Il faut 250 000 gallons par mois de gazole pour alimenter tous les groupes électrogènes, ce qui représente une dépense de 200 000 dollars par mois.

f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués 1 450 000

42. Un montant était prévu dans les estimations de dépenses de la période précédente en vue de financer l'achat de 600 modules de dortoirs préfabriqués pour loger le personnel des contingents, dont 100 devaient provenir de missions terminées, le seul coût engagé étant celui du transport. Les besoins en matière

de logement sur le terrain ayant été reconsidérés en vue de faire une plus grande utilisation des tentes, quelque 300 modules de dortoirs préfabriqués en moins ont été achetés. Un montant de 1 450 000 dollars est prévu pour la période considérée en vue d'améliorer les installations de 16 camps militaires afin de permettre aux troupes qui y sont stationnées de continuer à vivre ou à travailler dans les tentes avec un niveau de confort minimum. On trouvera ci-après les projets d'amélioration nécessaires :

a) Construction de planchers surélevés en vue d'assurer une protection contre les inondations et d'auvents au-dessus des tentes en vue de les protéger du soleil et des tempêtes tropicales (900 000 dollars);

b) Construction de chemins non revêtus, de routes, d'aires de stationnement et de zones d'éducation physique dans les camps (150 000 dollars);

c) Transformation des systèmes électriques (de 220 à 110 volts) des modules de bureau ou de logement reçus des autres missions (150 000 dollars);

d) Construction de bureaux supplémentaires pour les bataillons (150 000 dollars);

e) Forage et installation de puits à Ouananaminthe et Jérémie (100 000 dollars).

4. Remise en état des infrastructures 670 000

43. En tenant compte des projets pour lesquels un montant a été prévu mais qui n'ont pu être achevés pendant la période couverte par le mandat précédent, un montant est prévu en vue d'exécuter lesdits projets au cours de la période actuelle, comme précisé ci-après :

a) Remise en état de sections de la route reliant Cap-Haïtien à Hinche (99 kilomètres) et amélioration de quatre passages de la rivière sur cette route (150 000 dollars);

b) Remise en état et reconstruction partielle du pont du "Trou du Nord", sur la route Cap-Haïtien-Fort Liberté (90 000 dollars);

c) Colmatage et travaux mineurs touchant environ 25 % de la route Port-au-Prince-Les Cayes (195 kilomètres) (120 000 dollars);

d) Colmatage et travaux mineurs touchant environ 25 % de la route Port-au-Prince-Jacmel (85 kilomètres) (70 000 dollars);

e) Entretien continu des routes, dont reconstruction des portions de route emportées par les eaux, enlèvement des éboulements de terrain, rénovation des ponceaux et curage des fossés de drainage (120 000 dollars);

f) Rénovation des terrains d'aviation à Hinche, Les Cayes et Jérémie (120 000 dollars).

5. Transports
- a) Achat de véhicules —
44. Aucun montant n'a été prévu à cette rubrique.
- b) Location de véhicules —
45. Aucun montant n'a été prévu à cette rubrique.
- c) Matériel d'atelier 203 100
46. Un montant est prévu pour l'acquisition d'instruments et d'outillage supplémentaires pour les ateliers (86 200 dollars) et le remplacement d'instruments et d'outillage (116 900 dollars). On trouvera aux tableaux 3 et 4 une présentation détaillée des articles devant être achetés.

Tableau 3

Matériel supplémentaire

<u>Type de matériel</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Pont élévateur, 3 tonnes	4	5 800	23 200
Chargeur de batterie d'accumulateurs	1	400	400
Cric hydraulique	8	1 040	8 100
Touret	3	550	1 650
Grue d'atelier	1	1 100	1 100
Bac de lavage	1	750	750
Pompe à graisse	1	1 100	1 100
Lot d'anneaux	1	1 100	1 100
Scie électrique	1	7 000	7 000
Jeu d'extracteurs	2	850	1 700
Équilibreuse de roues et appareil de réglage de la géométrie	3	2 633	7 900
Frein de tambour/tour rotatif	3	5 000	15 000
Monte-démonte pneu	1	4 000	4 000
Total partiel			75 000
Fret (15 %)			11 200
TOTAL			86 200

Tableau 4

Matériel de remplacement

<u>Type de matériel</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Pont élévateur, 3 tonnes	2	5 800	11 600
Aspirateur	2	350	700
Matériel de soudage à gaz	9	335	3 000
Cric hydraulique	4	1 040	4 200
Paire de chandelles	20	200	4 000
Touret	4	550	2 200
Étau d'établi	5	350	1 750
Presse hydraulique, 25 t	1	1 500	1 500
Cric à transmission hydraulique	2	1 150	2 300
Bac de lavage à l'eau chaude	3	1 167	3 500
Graisser d'engrenage	2	400	800
Pompe à graisse pneumatique	1	1 000	1 000
Matériel de perçage	18	134	2 410
Clef à chocs et accessoires	11	413	4 540
Jeu d'extracteurs	4	815	3 260
Clef dynamométrique	9	137	1 230
Jeu de tarauds et filières	16	385	6 160
Vulcanisateur	5	275	1 400
Tambour de frein/tour rotatif	1	5 300	5 300
Monte-démonte pneu	1	4 000	4 000
Trousse à outils de mécanicien	15	1 100	16 500
Trousse à outils de tôlier	4	400	1 600
Compresseur à air, 83,16 l	2	500	1 000
Monte-démonte pneu	1	550	550
Matériel divers et accessoires			15 950
Total partiel			101 650
Fret (15 %)			15 250
TOTAL			116 900

d) Pièces de rechange, réparations et entretien . . . 5 013 600

47. Les prévisions de dépenses au titre des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien des véhicules ont été calculées sur la base de 185 dollars par mois pour 602 véhicules de type civil (779 600 dollars) et de 330 dollars par mois pour 1 400 véhicules de type militaire appartenant aux contingents (3 234 000 dollars). Le montant prévu servira également à réparer 170 véhicules stationnés à Brindisi, provenant d'anciennes missions, et à les acheminer jusqu'à Haïti où ils remplaceront des véhicules provenant d'anciennes missions qui ont dû être passés par pertes et profits (1 million de dollars).

e) Carburant et lubrifiants 2 401 000

48. Le montant indiqué sous cette rubrique concerne 602 véhicules de type civil (707 800 dollars) et 1 400 véhicules de type militaire (1 646 100 dollars). Ce montant a été calculé sur la base de 26,08 litres de carburant diesel ou d'essence par jour par véhicule au prix de 0,21 dollar le litre pour ces deux types de véhicules. Il servira aussi à acheter des lubrifiants dont le coût devrait représenter 2 % du coût du carburant (47 100 dollars).

f) Assurance 292 000

49. Le montant indiqué représente le coût de l'assurance responsabilité civile souscrite par la Mission tant pour les véhicules appartenant à l'ONU (87 800 dollars) que pour les véhicules appartenant aux contingents (204 200 dollars) sur la base d'une prime annuelle de 250 dollars par véhicule.

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

50. Des ressources sont prévues pour huit hélicoptères Twin Huey (CH-135) et quatre hélicoptères Chinook (CH-47) fournis par les gouvernements, qui seront utilisés pour des opérations de reconnaissance et d'évacuation sanitaire, le transport de délégués, la fourniture d'un soutien pour le déploiement rapide de forces, le transport du personnel et du matériel de la Mission et le réapprovisionnement logistique. En outre, quatre hélicoptères Huey (UH-1N), seront fournis, sur demande, pour apporter des secours à des blessés dans le pays ou pour effectuer des évacuations sanitaires.

i) Location/affrètement 5 264 400

51. Chacun des huit hélicoptères CH-135 devrait effectuer 30 heures de vol par mois, le coût d'une heure de vol étant de 1 451 dollars. Les coûts de location pour une durée de sept mois s'élèvent à un total de 2 437 700 dollars.

52. Par ailleurs, chacun des quatre hélicoptères CH-47 devrait effectuer 30 heures de vol par mois, le coût de l'heure de vol étant de 2 400 dollars. En novembre 1995, ces hélicoptères devraient effectuer chacun 35 heures de vol pour fournir un appui supplémentaire dans le cadre des élections présidentielles. Les coûts de location pour la période du mandat s'élèvent à 2 064 000 dollars.

53. Chacun des huit hélicoptères UH-1N devrait effectuer 30 heures de vol par mois, le coût de l'heure de vol s'élevant à 908 dollars. Les coûts totaux de location pour sept mois s'élèvent à 762 700 dollars.

ii) Carburant et lubrifiants 842 500

54. Chacun des huit hélicoptères CH-135 devrait consommer quelque 321 litres de carburant par heure de vol, soit une consommation totale de 77 112 litres par mois. Le coût total du carburant pour sept mois s'élève à 207 100 dollars, le prix du litre étant de 0,3835 dollar.

55. Chacun des quatre hélicoptères CH-47 devrait consommer 1 398,6 litres de carburant par heure de vol, soit une consommation mensuelle totale de 167 832 litres, sauf en novembre 1995, où la consommation sera de 195 804 litres. Le coût du carburant pour une durée de sept mois est évalué à 461 400 dollars, le prix du litre étant de 0,3835 dollar.

56. Chacun des quatre hélicoptères UH-1N devrait consommer quelque 302 litres de carburant par heure de vol, soit une consommation mensuelle totale de 36 288 litres. Le coût total du carburant pour sept mois est de 97 400 dollars, le prix du litre étant de 0,3835 dollar.

57. Le montant prévu pour le carburant a été majoré de 10 % (76 600 dollars) pour tenir compte de la consommation de lubrifiants.

iii) Déploiement/retrait -

58. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique, les frais de location comprenant les dépenses relatives au déploiement et au retrait.

iv) Vols de ravitaillement -

59. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Peinture/préparation -

60. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique, car les frais y afférents sont compris dans les dépenses de location.

vi) Assurance responsabilité et risques de guerre -

61. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

b) Avions

i) Location/affrètement 98 000

62. Un montant est prévu pour l'affrètement d'un avion qui devrait effectuer en moyenne deux vols d'évacuation sanitaire par mois à destination de Miami, compte tenu du manque d'infrastructures hospitalières dans la zone de la Mission. Chacun des vols affrétés devrait coûter 7 000 dollars.

ii) Carburant et lubrifiants -

63. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iii) Déploiement/retrait -

64. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Peinture/préparation -

65. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Assurance responsabilité et risques de guerre -

66. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Indemnité de subsistance des équipages -

67. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

d) Autres dépenses 42 000

68. Un montant mensuel de 6 000 dollars est prévu au titre du matériel et de la location des sites de répéteurs. En effet, une consigne de sécurité prévoit l'obligation d'assurer les communications entre un avion et les équipes de secours en cas d'atterrissage d'urgence (accidents ou incidents de vol).

7. Opérations navales

69. Un montant est prévu pour l'utilisation de 14 embarcations légères, dont huit appartiennent à l'ONU et six aux contingents, deux péniches de débarquement de chars et trois engins de débarquement pour infanterie et véhicules. Ces trois engins seront utilisés à partir du 7 septembre 1995 pour le transport de véhicules et de fantassins patrouillant dans la région de Jacmel, qui n'est pas accessible par la route.

a) Location/affrètement -

70. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique, tout le matériel susvisé étant la propriété de l'ONU ou des contingents.

b) Achat de matériel -

71. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Entretien, réparations et pièces de rechange 525 000

72. Le montant indiqué permettra d'assurer l'entretien et les réparations requises et d'acheter des pièces de rechange pour les péniches de débarquement de chars et les engins de débarquement pour infanterie et véhicules. Il correspond à un taux annuel de 5 % de la valeur des péniches de débarquement de chars, soit 7,5 millions de dollars pour chaque péniche pour la période de sept mois (437 500 dollars), et à un taux de 5 % de la valeur des engins de débarquement pour infanterie et véhicules, soit 1 million de dollars pour chaque engin pour la période de six mois (87 500 dollars).

d) Carburant 791 300

73. Le montant indiqué doit permettre de couvrir la consommation mensuelle du carburant au prix de 0,21 dollar le litre, selon les spécifications suivantes : 5 443 litres par embarcation légère, 151 200 litres pour chacune des péniches de débarquement de chars pendant sept mois d'opération et 60 480 litres pour chacun des engins de débarquement pour infanterie et véhicules pour une période de six mois.

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmissions 88 800

74. Ce montant doit permettre d'acheter du matériel de transmissions complémentaire, selon ce qui est indiqué au tableau 5; ce matériel est destiné à de nouveaux bureaux établis en dehors de Port-au-Prince.

Tableau 5

Ressources requises pour l'achat de matériel de transmissions complémentaire

<u>Type de matériel</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Liaison rurale par répéteur	1	4 000	4 000
Liaison de téléphonie rurale	2	7 500	15 000
Modem pour liaison aérienne	4	2 500	10 000
Multiplexeur	4	8 250	33 000
Télécopieur	5	2 700	13 500
Appareil de mesure des fréquences radioélectriques	1	1 000	1 000
Total partiel			76 500
Fret (15 % du prix d'achat)			11 500
TOTAL			88 800

ii) Pièces de rechange et fournitures 1 065 400

75. Le montant prévu correspond à l'entretien du matériel de transmissions des Nations Unies et du matériel appartenant aux contingents. Le tableau 6 présente une ventilation des dépenses à prévoir à ce titre.

Tableau 6

Coûts à prévoir pour la maintenance du matériel de transmissions

<u>Type de matériel</u>	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Matériel des Nations Unies		
Pièces détachées (1,5 % du coût total du matériel)	6 900	48 300
Fournitures pour les transmissions		
Batteries	17 200	120 400
Câbles d'antenne et connecteurs	5 000	35 000
Fournitures diverses pour entrepôt	1 200	8 400
Total partiel	163 800	
Matériel appartenant aux contingents		
Pièces détachées (4,5 % du coût estimatif total du matériel)	68 600	480 200
Réparations (3, % % du coût estimatif total du matériel)	53 300	373 100
Total partiel		853 300
TOTAL		1 065 400

iii) Matériel d'atelier et d'essai —

76. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Communications par réseaux commerciaux 289 100

77. Le montant indiqué correspond au coût des communications commerciales, y compris la location de sites de répéteurs radio bidirectionnels et de systèmes de jonction, les droits d'utilisation pour les terminaux satellites portatifs INMARSAT du type "M" et les frais de téléphone (communications interurbaines et communications internationales), de télex et d'affranchissement postal, ainsi que pour les services de la valise diplomatique. Le système de jonction est utilisé en raison du fait que les autorités locales n'ont pas accordé la licence requise pour l'exploitation d'un système cellulaire. Le tableau 7 donne une ventilation des dépenses à prévoir à ce titre.

Tableau 7

Communications par réseaux commerciaux (coûts, frais et droits)

<u>Type de matériel</u>	<u>Coût mensuel</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Terminal satellite commercial (INMARSAT, type "M") droits estimés à environ 5 minutes par jour par terminal; 15 terminaux	9 300	65 100
Location de 45 sites de répéteurs	18 400	128 800
Location de 4 sites de systèmes de jonction	3 000	21 000
Téléphone	10 000	70 000
Télex, affranchissement postal, service de la valise diplomatique	600	4 200
TOTAL		<u>289 100</u>

9. Matériel divers

a) Matériel de bureau 35 800

78. Le montant indiqué correspond à l'achat de mobilier de bureau requis pour tenir compte du personnel supplémentaire et pour meubler tous les bureaux établis en dehors de Port-au-Prince (voir tableau 8).

Tableau 8

Coût du matériel de bureau supplémentaire

<u>Type de matériel</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Chaise de dactylographe	100	275	27 500
Chaise pour visiteurs	37	120	4 440
Classeur métallique	80	290	23 200
Total partiel			55 140
Fret (15 %)			8 260
Total partiel			63 400
Moins 50 % à transférer du stock			(27 600)
TOTAL			<u>35 800</u>

b) Matériel de bureau 30 200

79. Le montant indiqué doit permettre d'acquérir du matériel de bureau supplémentaire pour les bureaux établis en dehors de Port-au-Prince. Le tableau 9 donne une ventilation des dépenses à prévoir à ce titre.

Tableau 9

Coût du matériel de bureau supplémentaire

<u>Type de matériel</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Calculatrice	8	50	400
Photocopieuse à faible débit	16	2 000	40 000
Machine à écrire électrique	5	720	3 600
Machine à écrire manuelle	10	255	2 550
Total partiel			46 550
Fret (15 %)			6 950
Moins 50 % à transférer du stock			(23 300)
TOTAL			30 200

c) Matériel informatique 103 900

80. Compte tenu des ratios établis pour la mission en ce qui concerne les ordinateurs (tableau 10) et les imprimantes (tableau 11), il est proposé d'acheter 69 ordinateurs supplémentaires (23 ordinateurs de bureau et 46 ordinateurs portatifs) et 46 imprimantes supplémentaires. Le tableau 12 donne une ventilation des dépenses à prévoir à ce titre.

Tableau 10

Ordinateurs

<u>Type de personnel</u>	<u>Effectifs</u>	<u>Ratio</u>	<u>Nombre d'ordinateurs</u>
Membres de l'état-major et personnel chargé de la logistique	1 457	19	77
Police civile	900	6	150
Personnel civil			
Administrateurs	74	1	75
Agents des services généraux	85	1	85
Agents du Service mobile	40	6	7
Agents du Service de la sécurité	8	4	2
Personnel local	379	5	76
Volontaires des Nations Unies	29	1	29
TOTAL	2 972		501
Parc informatique existant			432

Tableau 11

Ressources nécessaires en ce qui concerne les imprimantes

<u>Catégorie de personnel</u>	<u>Effectif</u>	<u>Nombre d'utilisateurs par imprimante</u>	<u>Nombre d'imprimantes</u>
Officiers d'état major et personnel logistique	1 457	25	58
Police civile	900	8	113
Personnel civil			
Administrateur	74	3	25
Agent des services généraux	85	3	28
Agent du Service mobile	40	15	3
Agent du Service de sécurité	8	8	1
Personnel local	379	8	43
Volontaires des Nations Unies	29	3	10
TOTAL	2 972		281
Nombre d'imprimantes en stock			235

Tableau 12

Coût du matériel supplémentaire de traitement de données

<u>Description du matériel</u>	<u>Nombre d'unités</u>	<u>Coût unitaire (dollars)</u>	<u>Coût total (dollars)</u>
Ordinateurs			
de bureau	23	1 380	31 740
portatifs	46	2 100	96 600
Imprimantes			
à jet d'encre	46	350	16 100
Total partiel			144 440
Fret (15 %)			31 660
<u>À déduire</u> : un prélèvement de 50 % sur les stocks			(72 200)
TOTAL			103 900

d) Groupes électrogènes —

81. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

e) Matériel d'observation -

82. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

f) Citernes à essence et débitmètres 51 100

83. Le montant prévu permettra d'acheter les articles énumérés au tableau 13, qui devront être remplacés en raison de leur utilisation intensive.

Tableau 13

Coût des citernes à essence et débitmètres

<u>Description du matériel</u>	<u>Nombre d'unités</u>	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Pompes à carburant			
350 gallons par minute	1	9 640	9 640
100 gallons par minute	1	4 650	4 650
Tuyaux à carburant	1	5 000	5 000
Pièces détachées pour pompes	1	2 000	2 000
Citernes à carburant gonflables			
50 000 gallons	1	18 495	18 495
25 000 gallons	1	9 535	9 535
20 000 gallons	1	7 500	7 500
10 000 gallons	2	5 000	10 000
5 000 gallons	3	3 940	11 820
Total partiel			78 600
Fret (15 %)			11 800
Total partiel			90 400
<u>À déduire</u> : un prélèvement de 50 % sur les stocks			(39 300)
TOTAL			<u>51 100</u>

g) Matériel médical et dentaire -

84. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

h) Équipement des logements -

85. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

i) Matériel divers 220 000

86. Le montant indiqué est prévu pour l'achat de matériel supplémentaire de lutte contre l'incendie, notamment des extincteurs, des détecteurs de fumée et des détecteurs de chaleur.

j) Tentes 360 000

87. Le montant indiqué permettra d'acquérir 115 tentes d'un coût unitaire de 2 700 dollars, fret non compris; un certain nombre de contingents sont arrivés sans être équipés du nombre de tentes requis et il faut remplacer les tentes endommagées.

k) Matériel pour la défense des périmètres —

88. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

l) Matériel d'épuration d'eau 153 100

89. Le montant indiqué doit permettre d'acquérir du matériel supplémentaire afin de compléter les systèmes d'épuration d'eau nécessaires à Hinche, Port-de-Paix, Ouanaminthe et Jérémie (voir tableau 14).

Tableau 14

Coût du matériel supplémentaire d'épuration d'eau

<u>Description du matériel</u>	<u>Nombre d'unités</u>	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Unité d'épuration d'eau	2	12 000	24 000
Unité d'osmose inverse	1	66 150	66 150
Citernes à eau	5	2 400	12 000
Citernes à eau	5	3 200	16 000
Pompes à eau	10	750	7 500
Unité de javellisation séquentielle pour douches	10	750	7 500
Total partiel			133 100
Fret (15 %)			20 000
TOTAL			153 100

m) Matériel de réfrigération —

90. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

n) Pièces de rechange, réparations et entretien 1 159 200

91. Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien concernant le matériel appartenant à l'ONU ou aux contingents, notamment le matériel de bureau, le matériel

informatique, les groupes électrogènes, les équipements de logement et le matériel d'épuration d'eau. Les ressources nécessaires sont estimées à 20 800 dollars par mois en ce qui concerne le matériel appartenant à l'ONU (145 600 dollars) et 144 800 dollars par mois en ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents (1 013 600 dollars).

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes 26 000

92. Le montant prévu doit couvrir le coût des services de vérification externe des comptes.

ii) Services contractuels 7 939 300

93. Les ressources nécessaires pour couvrir le coût des services de soutien logistique qui seront fournis à 6 000 membres des contingents par des entrepreneurs commerciaux sont récapitulés au tableau 15.

Tableau 15

Coût des services de soutien logistique fournis par les entrepreneurs commerciaux

<u>Service</u>	<u>Total mensuel</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Gestion et administration	173 510	1 214 560
Distribution d'eau	32 100	224 700
Construction et entretien	48 950	342 650
Appui en matière de communications	48 140	336 970
Manutention des carburants	29 320	205 240
Entretien du matériel	101 540	710 780
Services de personnel	580	4 060
Services généraux	389 380	2 725 650
Gestion des entrepôts	64 550	451 850
Transports terrestres	74 500	521 500
Opérations concernant les aérodromes	29 520	206 640
Routes et pistes	40 220	281 540
Appui informatique	8 020	56 140
Opérations portuaires	43 860	307 020
TOTAL	1 084 190	7 589 300

94. Le montant indiqué doit permettre en outre de recourir à des entrepreneurs locaux pour assurer les prestations suivantes aux camps militaires, qui ne sont pas couvertes par le contrat de soutien logistique : nettoyage à sec, morgue, services de tailleur, cordonnerie et ménage. Le coût de ces services est évalué à 50 000 dollars par mois.

/...

iii) Services informatiques -

95. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Services de sécurité 150 500

96. Un montant est prévu au titre des services de sécurité locaux, assurés 24 heures sur 24 pour trois bureaux à Port-au-Prince à raison de 12 000 dollars par mois et pour cinq bureaux extérieurs à raison de 12 heures par jour et de 1 500 dollars par mois.

v) Services et traitements médicaux 350 000

97. Le montant prévu au titre des services médicaux comprend le coût de soins dispensés à Miami en raison de l'absence de services adéquats dans la zone de la Mission. Le coût moyen d'une évacuation sanitaire est de 25 000 dollars. Le montant prévu sous cette rubrique est estimatif et fondé sur l'hypothèse de deux évacuations sanitaires par mois.

vi) Demandes d'indemnisation et règlement 21 000

98. Des ressources sont prévues pour des demandes d'indemnisation et règlement divers à raison de 3 000 dollars par mois.

vii) Dépenses de représentation 7 000

99. Les ressources prévues doivent permettre d'organiser un nombre limité de réceptions en l'honneur des dignitaires locaux pour leur donner des gages de bonne volonté dans l'intérêt officiel de la mission.

viii) Autres services divers 28 000

100. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des frais bancaires, des services de poste à l'intention du personnel militaire et d'autres services divers à raison de 4 000 dollars par mois.

b) Fournitures diverses

i) Articles de papeterie et fournitures de bureau 175 000

101. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût d'articles de papeterie et de fournitures de bureau à usage tant civil que militaire, de papier et fournitures pour photocopieuse, de fournitures informatiques telles que disquettes, encre et bandes, pour un coût moyen de 25 000 dollars par mois.

ii) Fournitures médicales 735 000

102. Sur la base de la consommation effective, des ressources sont prévues pour l'achat de fournitures médicales à raison de 80 000 dollars par mois et pour l'achat local de fournitures de laboratoire et de radiologie à raison de 25 000 dollars par mois.

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage 331 100

103. Sur la base de la consommation actuelle, des ressources sont prévues pour acheter des produits de nettoyage et autres fournitures sanitaires à l'intention de tous les camps militaires et bureaux civils à raison de 47 300 dollars par mois.

iv) Abonnements 2 800

104. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de l'abonnement à des journaux et périodiques à raison de 400 dollars par mois.

v) Fournitures électriques -

105. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vi) Garnitures antiprojectiles pour véhicule -

106. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vii) Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes 10 000

107. Le montant prévu doit permettre d'acheter des drapeaux, insignes et uniformes de rechange pour les agents du Service mobile.

viii) Matériel pour la défense des périmètres -

108. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ix) Cartes d'état-major -

109. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

x) Intendances et magasins 175 000

110. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût, estimé à 25 000 dollars par mois, des fournitures et services non inclus ailleurs dans le présent budget, tels que le gaz butane de cuisine, les bouteilles de gaz, les recharges d'oxygène et d'acétylène, les recharges d'extincteurs et divers matériels de consommation.

11. Fournitures et services liés aux élections -

111. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

12. Programmes d'information 155 000

112. Un montant avait été prévu au cours de la période du mandat précédent pour couvrir le coût de divers matériels et services destinés à des programmes d'information. Cependant, la production de documentaires sur les activités de l'ONU en Haïti a été retardée jusqu'à la période du mandat actuel. Un montant est donc prévu sous cette rubrique pour la production et la distribution d'un

film documentaire en diverses langues (80 000 dollars), la production d'émissions radiophoniques et télévisuelles ainsi que de matériels qui seront diffusés par l'équipe militaire d'appui à l'information, notamment des brochures, prospectus et affiches (50 000 dollars), la production de 16 émissions de télévision périodiques à raison de 1 000 dollars l'émission (16 000 dollars), et enfin pour couvrir le coût d'abonnements à des journaux, magazines et agences de presse utilisant des téléspecteurs (9 000 dollars).

13. <u>Programmes de formation</u>	5 200
113. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de cours de langue créole à l'intention du personnel de 10 lieux d'affectation; ils consistent en 40 heures d'instruction par lieu d'affectation, à raison de 13 dollars l'heure.	
14. <u>Programmes de déminage</u>	-
114. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	-
115. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
16. <u>Fret aérien et de surface</u>	
a) <u>Transport de matériel appartenant aux contingents</u>	-
116. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
b) <u>Fret et camionnage (par les soins d'entreprises privées)</u>	105 000
117. Les frais d'expédition et de dédouanement ne figurant sous aucune autre rubrique seront couverts par les ressources prévues.	
17. <u>Système intégré de gestion</u>	32 700
118. Le montant indiqué correspond à la part proportionnelle de la Mission concernant le financement du Système intégré de gestion pour 1995-1996.	
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	1 220 300
119. Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu correspond à 8,5 % du coût total des traitements, dépenses communes de personnel et frais de voyage de membres du personnel civil dans la zone de la Mission.	

19. Contributions du personnel 2 331 100

120. Le montant net des dépenses de personnel figure à la rubrique 2 b) ci-dessus. Le montant indiqué ici correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets, et représente donc la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes provenant des contributions du personnel . . . (2 331 100)

121. Le montant correspondant aux contributions du personnel, qui apparaît à la rubrique 19 ci-dessus, a été porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 (X) A du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une part des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part au budget de la MINUHA.

ANNEXE VI

Déploiement du personnel pendant la période allant du 1er août 1995 au 29 février 1996

Date du déploiement	Personnel embarqué							
	31 juillet	31 août	30 sept.	31 oct.	30 nov.	31 déc.	31 janv.	29 févr.
	1995						1996	
<u>Composante militaire</u>								
Observateurs militaires	—	—	—	—	—	—	—	—
Soutien logistique	1 457	1 457	1 457	1 457	1 457	1 457	1 457	1 457
Infanterie	4 543	4 543	4 543	4 543	4 543	4 543	4 543	4 543
Total, personnel militaire	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
<u>Composante civile</u>								
Police civile	840	900	900	900	900	900	900	900
Personnel international								
Secrétaire général adjoint	1	1	1	1	1	1	1	1
Sous-Secrétaire général	2	2	2	2	2	2	2	2
D-2	—	—	—	—	—	—	—	—
D-1	3	3	3	3	3	3	3	3
P-5	12	12	12	12	12	12	12	12
P-4	19	19	19	19	19	19	19	19
P-3	25	25	25	30	30	30	30	30
P-2/1	6	6	6	7	7	7	7	7
Agents du Service mobile	37	37	37	40	40	40	40	40
Agents des services généraux (1re classe)	2	2	2	2	2	2	2	2
Agents des services généraux (Autres classes)	80	80	80	83	83	83	83	83
Agents du Service de sécurité	8	8	8	8	8	8	8	8
Total partiel	195	195	195	207	207	207	207	207
Personnel local	240	320	320	379	379	379	379	379
Volontaires des Nations Unies	20	29	29	33	33	33	33	33
Total, personnel civil	1 295	1 444	1 444	1 519	1 519	1 519	1 519	1 519
Total général	7 295	7 444	7 444	7 519	7 519	7 519	7 519	7 519

ANNEXE VII

Tableau d'effectifs proposé pour la période allant du 1er août 1995 au 29 février 1996

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux et autres services				Personnel local	Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	Service mobile	Services généraux (1re classe)	Services généraux (autres classes)	Service de sécurité	Total		
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général																
Représentant spécial du Secrétaire général	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1	—	2	—	5
Représentant spécial adjoint	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	3
Assistant spécial du Représentant spécial du Secrétaire général	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	3
Conseiller pour les questions politiques	—	—	—	1	2	1	—	1	5	—	—	3	—	3	—	10
Conseiller pour les questions économiques et humanitaires	—	—	—	—	1	1	—	—	2	—	—	1	—	1	—	4
Groupe électoral	—	—	—	—	2	1	—	—	3	—	—	2	—	2	—	7
Conseiller pour les questions juridiques	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	3
Fonctionnaire de l'information/porte-parole	—	—	—	—	—	2	—	4	—	—	—	2	—	2	—	9
Conseiller pour les questions de sécurité	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	3
Vérificateur des comptes résident	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	3
Total partie, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	1	1	—	2	7	6	2	1	20	—	1	14	—	15	—	53
Bureau du commandant de la Force																
Commandant de la Force	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	2	—	2	—	5
Officiers d'état-major : militaire/de police	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9	—	9	—	9
Soutien des contingents	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	220
Total partie, Bureau du commandant de la Force	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	11	—	11	—	234
DIVISION DE L'ADMINISTRATION																
Bureau du Chef de l'administration																
Chef de l'administration	—	—	—	1	—	—	1	—	2	—	—	2	—	2	—	6
Adjoint au Chef de l'administration	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	2
Fonctionnaire d'administration principal	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	2
Liaison avec la MIC/VIH	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	3
Total partie	—	—	—	1	1	—	3	—	5	—	—	3	—	3	—	13
Services administratifs																
Services des services administratifs																
Chef des services administratifs	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	3
Finances																
Chef de la section des finances	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	2
Groupe de la comptabilité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	2
Budget	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	4
Caissier	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2	—	4
Palements	—	—	—	—	—	—	2	—	2	—	—	3	—	3	—	7
Total partie	—	—	—	—	—	2	2	—	4	—	—	8	—	8	—	19

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur											Agents des services généraux et autres services					
SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	Service mobile	Services généraux (1re classe)	Services généraux (autres classes)	Service de sécurité	Total	Volontaires des Nations Unies	Personnel local	Total général
<u>Communications</u>																
								1			1		1			2
									7				7	3	5	15
									2				2	4	2	8
									5		2		7	1	4	12
					1			1	14		3		17	8	11	37
<u>Transports</u>																
					1			1			1		1		1	3
									2				2	1	6	9
									4				4	5	10	19
									2				2	1	3	6
					1			1	8		1		9	7	20	37
<u>Systèmes intégrés de gestion</u>																
					1			1			1		1			2
							1	1			2		2	2	1	6
							1	1			2		2		1	4
							2	3			5		5	2	2	12
<u>Sécurité</u>																
					1			1			1		1		1	3
												8	8		10	18
											1	8	9		11	21
				1	5	13	6	48	38	1	53	8	100	29	134	311
<u>Bureaux régionaux (5)</u>																
								5	2		5		7	4	5	21
									40	2	83	8	133	33	379	619
	1	2		3	12	19	7	74	40	2	83	8	133	33	379	619

ANNEXE VIII

Personnel civil et dépenses y afférentes pendant la période allant du 1^{er} août 1995 au 29 février 1996

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Nombre de personnes	Mois/homme	Coûts standard annuels			Montant estimatif des dépenses totales			Indemnités de subsistance (missions)
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	
<u>Personnel international</u>									
Secrétaire général adjoint	1	7,0	126,5	50,7	49,4	73,8	29,6	28,8	18,5
Sous-secrétaire général	2	14,0	116,1	46,6	43,8	135,5	54,4	51,1	37,1
D-2	—	0,0	102,8	41,2	36,6	—	—	—	—
D-1	3	21,0	96,7	38,8	33,4	169,2	67,9	58,5	61,3
P-5	12	84,0	89,2	35,8	29,5	624,4	250,6	206,5	222,4
P-4	19	133,0	77,3	31,0	23,5	856,7	343,6	260,5	352,1
P-3	30	195,0	64,0	25,7	17,0	1 040,0	417,6	276,3	521,5
P-2/1	7	46,0	51,6	20,7	11,6	197,8	79,4	44,5	122,8
Agents du Service mobile	40	271,0	52,5	49,0	16,4	1 185,6	1 106,6	370,4	720,6
Agents des services généraux (1 ^{re} classe)	2	14,0	47,9	19,2	15,8	55,9	22,4	18,4	37,1
Agents des services généraux (autres classes)	83	572,0	35,7	14,3	11,2	1 701,7	681,6	533,9	1 550,7
Agents du Service de sécurité	8	56,0	38,8	15,6	12,3	181,1	72,8	57,4	148,2
Total partiel, personnel international	207	1 413,0				6 221,7	3 126,5	1 906,3	3 792,3
Ajustements concernant les titulaires des postes de la Mission ^a						(311,7)	(938,0)		
Personnel local	379	2 472,0	10,6	0,6	2,1	2 193,0	123,8	424,8	—
Total	586	3 885,0				8 103,0	2 312,4	2 331,1	3 792,3
Volontaires des Nations Unies	33	219,0	56,34			1 028,2			

^a Ces montants constituent un ajustement des traitements estimatifs visant à prendre en compte le fait que 30 % des candidats administrateurs retenus pour la Mission n'auront pas droit à l'indemnité de poste, ce qui entraînera une diminution des dépenses communes de personnel.

ANNEXE IX

Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pendant
 la période allant du 23 septembre 1993 au 31 octobre 1995

(En dollars des États-Unis)

	Montant brut	Montant net
A. <u>État récapitulatif des ressources</u>		
1. <u>Ressources</u>		
a) 23 septembre 1993-22 mars 1994 Crédit ouvert (résolution 48/246 de l'Assemblée générale)	1 383 000	1 364 000
b) 23 mars-30 juin 1994 Crédit ouvert (résolution 48/246 de l'Assemblée générale)	143 700	138 100
c) 1er-31 juillet 1994 Crédit ouvert (résolution 49/239 de l'Assemblée générale)	44 200	42 500
d) 1er août 1994-31 janvier 1995 Crédit ouvert (résolution 49/239 de l'Assemblée générale)	5 902 500	5 707 100
e) 1er février-31 juillet 1995 Crédit ouvert (résolution 49/239 de l'Assemblée générale)	151 545 100	149 579 700
f) 1er août-31 octobre 1995 Autorisation d'engagement de dépenses (résolution 49/239 de l'Assemblée générale)	63 606 720	62 520 120
Total, rubrique 1	222 625 220	219 351 520
2. <u>Dépenses nettes de fonctionnement</u>		
a) 23 septembre 1993-31 juillet 1994 Dépenses	1 533 900	1 517 900
b) 1er août 1994-31 janvier 1995 Dépenses	3 919 900	3 791 400
c) 1er février-31 juillet 1995 Dépenses	151 545 100	149 579 700
d) 1er août-31 octobre 1995 Dépenses	63 606 720	62 520 120
Total, rubrique 2	220 605 620	217 409 120
Total, 1 - 2	2 019 600	1 942 400
3. <u>Montants portés au crédit des États Membres</u>	37 000	26 700
4. <u>Solde inutilisé^a</u>	1 982 600	1 915 700

	Montant brut	Montant net
B. <u>Situation de trésorerie</u>		
1. <u>Recettes</u>		
a) Quotes-parts : montants reçus (par. 17)	93 873 157	93 873 157
b) Contributions volontaires en nature	—	—
c) Contributions volontaires en espèces	—	—
d) Intérêts	1 023	1 023
e) Recettes accessoires	3 213	3 213
Total, rubrique 1	93 877 393	93 877 393
2. <u>À déduire : dépenses nettes de fonctionnement</u>		
a) 23 septembre 1993-31 juillet 1994	1 533 900	1 517 900
b) 1er août 1994-31 janvier 1995	3 919 900	3 791 400
c) 1er février-31 juillet 1995	151 545 100	149 579 700
d) 1er août-31 octobre 1995	63 606 720	62 520 120
Total, rubrique 2	220 605 620	217 409 120
3. <u>Déficit prévu</u>	(126 728 227)	(123 531 727)

^a Ce montant représente la différence entre le montant des crédits ouverts ou des autorisations d'engagement de dépenses et celui des dépenses. Les ressources figurant à la rubrique 1 ci-dessus comprennent une somme d'un montant brut total de 46 049 280 dollars (montant net : 45 330 580 dollars), qui n'a pas encore été mise en recouvrement, correspondant à la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995 (montant brut : 3 644 800 dollars; montant net : 3 650 500 dollars) et à la période allant du 1er septembre au 31 octobre 1995 (montant brut : 42 404 480 dollars; montant net : 41 680 080 dollars).

ANNEXE X

Fonds d'affectation spéciale

(En dollars des États-Unis)

	Contributions versées	Contributions annoncées
<u>Fonds d'affectation spéciale pour Haïti destiné à financer les matériaux de construction et d'autres dépenses qui ne sont pas normalement couvertes par les quotes-parts</u>	—	—
<u>Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance électorale en Haïti</u>		
États-Unis d'Amérique	8 100 000	—
France	952 381	—
Japon	504 000	—
	9 556 381	—
<u>Fonds d'affectation spéciale pour le financement de biens et services destinés au Programme international de contrôle de la police et d'autres objectifs spécifiés en Haïti</u>		
Japon	3 000 000	—
Luxembourg	50 501	—
République de Corée	200 000	—
	3 250 501	—
Total	12 806 882	—
